

au cœur du social

OPTIONS

**DÉMOCRATIE
AU CHAMP
DE BATAILLE
ÉCOLOGIQUE**
Pages 46 à 48

MILENA BONIEK / MAXPPP

L'«APRÈS» QUELLES TRANSITIONS?

Articuler valorisation du travail, emploi et marche vers une économie décarbonée renvoie à des travaux pratiques immédiats et complexes. D'autant que leur dimension conflictuelle inclut des rapports de force. **Pages 16 à 28**



EUROPE
Un cadre commun
pour la transformation
numérique

Page 24

ON A TOUS ENVIE DE PARTIR EN WEEK-END. MAIS ON A TOUS AIMÉ VOIR BAISSER LES ÉMISSIONS DE CO₂.

Le transport doit redémarrer mais pas le CO₂. Relever ce défi, c'est la raison d'être d'EDF. L'objectif : construire ensemble un avenir énergétique neutre en CO₂, conciliant une meilleure préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Notre production d'électricité émet déjà cinq fois moins de CO₂ que la moyenne européenne*. Et nous nous sommes engagés à aller encore plus loin d'ici à 2050, en réduisant encore nos émissions et celles de nos clients, et en compensant les émissions restantes**.

Devenons l'énergie qui change tout.



Découvrez nos engagements sur [edf.fr/raisondetre](https://www.edf.fr/raisondetre)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*En Europe, les émissions de CO₂ du groupe EDF s'élèvent à 54 g/kWh produits, soit 5 fois moins que la moyenne du panel des 24 plus grands électriciens européens (296 g/kWh), constitué par PwC pour son étude de 2019 « Changement climatique et électricité ». **Le groupe EDF a pour objectif la neutralité carbone d'ici à 2050, et s'inscrit notamment dans les objectifs fixés par le Rapport spécial du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) de 2018. Cet objectif se traduit entre autres par des émissions directes quasi nulles grâce à la production nucléaire et au développement des énergies renouvelables, à la fermeture progressive des centrales fonctionnant exclusivement au charbon opérées par EDF et ses filiales; à la réduction des émissions indirectes par exemple par l'accompagnement de nos clients pour décarboner leurs consommations d'énergie ou encore le développement de la biomasse dans les réseaux de chaleur; et enfin grâce à la compensation des émissions résiduelles par des projets à émissions négatives comme le reboisement de forêts.



éditorial

L'Ani encadrement: une victoire pour l'ensemble du salariat

Dans le flot de mauvaises nouvelles émerge une belle victoire:

l'accord national interprofessionnel (Ani) sur l'encadrement, que la Cgt et son Ugict viennent d'arracher après cinq ans de bataille. Des avancées à valoriser et des leçons à tirer pour l'avenir.

Avec la disparition de l'Agirc, le régime de retraite complémentaire des cadres, aujourd'hui intégré à l'Agirc-Arrco, disparaissait le seul organisme chargé de la reconnaissance du statut cadre. Sans nouvel Ani, plus de définition nationale interprofessionnelle de l'encadrement: pleins pouvoirs aux employeurs pour décider qui est cadre et qui ne l'est pas, et organiser le déclassement à tous les étages. Une opération déjà à l'œuvre dans de nombreuses entreprises où le patronat substitue au statut cadre des notions floues et ponctuelles liées à des projets ou à la conduite d'équipes: « leader », « manager »... Au contraire, avec cet accord, les critères de définition de l'encadrement sont clairement énoncés et reposent sur trois éléments clés:

le degré d'autonomie dans le travail; le niveau de responsabilités sociales, économiques et/ou sociétales; le niveau de diplôme et/ou de qualification acquise par l'expérience.

Nous avons ainsi réussi à conforter la notion de qualification et de diplôme, à rebours de la logique de compétence, subjective et aléatoire. Cette définition sera donc un point d'appui pour combattre l'individualisation des critères. De surcroît, le périmètre du statut défini par l'Ani couvre, comme aujourd'hui, les cadres et assimilés, et cette définition est opposable aux employeurs et aux branches. L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) devient l'opérateur qui, en concertation avec les branches professionnelles, mettra en œuvre, pour chaque convention collective, les critères d'entrée dans le statut de l'encadrement. L'accord sécurise ainsi le financement de l'Apec et le dispositif de prévoyance cadre, avec ses droits spécifiques en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité, entièrement financé par la part dite « patronale » de la cotisation.

Comment la délégation Cgt, pilotée par l'Ugict, a-t-elle réussi à passer outre les manœuvres d'obstruction du Medef? Grâce à la stratégie d'unité syndicale et aux propositions travaillées par l'Ugict puis par l'intersyndicale, qui ont évité aux syndicats de s'enfermer dans un simple amendement de la feuille de route patronale. Enfin, la Cgt a convaincu les petites entreprises de l'enjeu, pour elles, de signer cet accord, pour empêcher le dumping et garantir un financement mutualisé et solidaire de l'Apec et de la prévoyance.

L'Ani invite les branches à mettre en place un ensemble de droits et de garanties collectives; c'est un levier pour exiger l'ouverture de négociations et pour permettre à l'encadrement de faire primer l'éthique professionnelle sur le diktat de la valeur actionnariale!



BERNARD RONDEAU

Sophie Binet
**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Emmanuel Macron
Pour l'après, ça sera plus tard

8 Sécu
Pour un droit à l'autonomie

Rentrée scolaire
Pour un plan d'urgence

9 Données de santé
In Microsoft we trust?

L'Équipe
Au prétexte de la crise sanitaire

Le Parisien
Le prix de la transformation numérique

10 **L'effet**
George Floyd



ALEXIS SCIARD/MAXPPP

12 **«Séguir» de la santé**
L'enfumage
Entretien avec Laurent Laporte

14 **Emploi**
À quel prix?

15 **Monde**
Les jeunes, après le Covid

Océans
Schengen et les marins

Grande-Bretagne
Si les crèches ferment

ENCARTS CENTRAUX

• Options Mines-Énergie
(16 pages)

L'«APRÈS» Quelles transitions?



PIERRE ROUANET/MAXPPP

Pages 16-28 Engager la construction de l'«après» suppose de se dégager des orientations qui ont fait le lit de la crise actuelle et des contraintes qu'elles continuent à faire peser sur les politiques publiques et les priorités du privé. En témoigne l'explosion du télétravail, les gestions numérisées de la vie quotidienne et du travail... Reste qu'un «après» se prépare. Le plan de relance de la Commission européenne en atteste, par l'importance des fonds dégagés et, surtout, par leurs conditionnalités, hétérodoxes vis-à-vis de la doxa néolibérale... Comment mettre en perspective ces enjeux en termes de libération sociale, de conquêtes de libertés nouvelles pour l'humanité? L'ouvrage *Abondance et Liberté. Une histoire environnementale des idées*, ne semble nous éloigner de la question sociale que pour mieux y revenir.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
- Édition générale 32 €
- Édition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

Les lectrices et lecteurs d'Options retrouvent en ce mois de juin leur habituelle livraison en papier. Durant la période de confinement et dès le mois de mars, le journal de l'Ugict a pu continuer d'être accessible sous forme numérique. L'équipe d'Options tient à remercier toutes celles et ceux qui, dans des conditions difficiles et des délais très brefs, ont permis cette continuité de la presse militante.

La rédaction

terrains

29 Patrice Pétrault nous a quittés

30 Sécurité sanitaire Maillons faibles et chaînons manquants



31 Recherche Inacceptable passage en force



CHRISTOPHE MORIN/MAXPPP

32 Idées

La transition pour fermer la parenthèse du capitalisme

droits

35 Harcèlement moral

Le « placard » de nouveau condamné

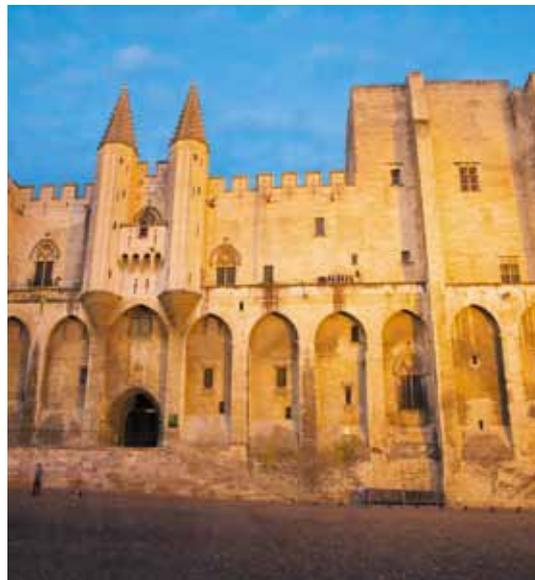
36 Fonction publique

Assouplissement des règles du télétravail

hors champs

40 Avignon

Un trou noir dans le silence abyssal de l'absence



L. KOCH/MAXPPP

platines

43 Sergueï Prokofiev Double langage

Weinberg Une vie à l'ombre

bouteilles

43 Perspectives d'été

lire

44 Les polars Politicards : de Varsovie à Lagos

45 Les romans Racisme : héritage et combats

hors champs

46 Démocratie

Au champ de bataille écologique



JÉRÔME FOUQUET/MAXPPP

48 Redonner le nord au sens commun

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Respirons à fond et profitons-en, c'est provisoire

Huit minutes et quelques secondes venues en droite ligne de Minneapolis, aux États-Unis, ont démontré à tout un chacun qu'il pouvait finir asphyxié sous le genou d'un policier impeccable dans sa tenue et concentré sur la lente décroissance du rythme respiratoire du type à terre. Le tout un chacun en question étant néanmoins conscient de l'existence d'une sorte d'échelle de priorité: pour mourir de la main (ou du genou), d'un policier mieux vaut être noir ou quelque chose du même ordre; pauvre également, le cumul des deux constituant une sorte d'idéal en termes d'impunité. Minneapolis n'est pas en France, mais la France a ses propres flics minneapolitains, dont le gouvernement a longtemps nié l'existence. D'où l'écho, ici, à l'homicide de George Floyd et aux manifestations de là-bas. D'où également un psychodrame gouvernemental, avec l'Intérieur en bouffon tragique.

On connaît de longue date les techniques d'étranglement locales, parmi lesquelles celle qui consiste à transformer joyeusement un suspect – rétif, car rétif, le suspect l'est par nature – en trampoline. On ne compte plus les cas documentés où les agents de la force publique ont, à mains nues, coupé définitivement le sifflet à de louches persifleurs. À force de quoi, de bavure en crise cardiaque et d'Adama en George, l'émotion publique s'en mêle, révoltée par des vidéos mettant en images la complicité fétide entre violence et racisme...

D'un coup, le sémillant Castaner se voit chargé de siffler la fin du bal des étrangleurs et d'annoncer sans rire que, désormais – le mot a son importance – le racisme policier sera mal vu, voire mal noté. Immensité du choc! La police – enfin,



JIM RUYMEN/ANAPPP

PARIERS ET
ÉLECTROCARDIOGRAMME!



Pessin

ceux qui s'expriment en son nom – s'étouffe de rage. Force de l'habitude, ils sautent à la gorge du ministre. Interdire les étranglements? Mais autant renoncer à la guillotine au prétexte d'affûtage excessif! Du racisme? Alors qu'ils manifestent le même enthousiasme face aux drapeaux rouges, aux gilets jaunes, aux défilés verts, aux suspects d'allure foncée, sans discrimination aucune! Le souffle court, le gouvernement bégaye, bafouille, balbutie et, combinant fuite en avant et rétro-pédalage, finit par trouver un second souffle: on décidera plus tard. Pour l'heure, juré, on peut continuer d'étrangler. En attendant? En attendant, tout un chacun retient sa respiration.

C'est pas nous, c'est elle, l'avait qu'à pas commencer...

Leur ministre toujours en travers de la gorge, froissés dans leur éthique professionnelle, les policiers ont donc sauvé, sinon l'honneur, du moins leur savoir-faire strangulatoire. Petit plaisir, en passant, ils ont ridiculisé leur ministre de tutelle – facile – en faisant savoir que le susdit leur avait suggéré de remplacer la fameuse clé d'étranglement par l'usage systématique du Taser. Immense éclat de rire, sauf chez les cardiologues, les cardiaques et les fâcheux, toujours trop nombreux. Les héritiers de Gilbert Bécaud, regretté Monsieur 100 000 volts, envisageaient le dépôt de plainte pour détournement d'image, lorsqu'un coup de téléphone, sans doute élyséen, a sonné la retraite en zigzag arrière.

Voulant conforter ce premier succès, nos policiers ont saisi l'opportunité de la manifestation des salariés de la santé. Les héros d'hier mais voyous du jour se heurtent donc aux barrages casqués

EMMANUEL MACRON POUR L'APRÈS, ÇA SERA PLUS TARD

DE DISCOURS EN ALLOCUTION, EMMANUEL MACRON CONTINUE À SE PRÉSENTER EN MAÎTRE À BORD ET GARANT D'UN CAP INTANGIBLE.



OLIVIER CORSANI/MAXPPP

« Retrouver notre indépendance pour vivre heureux et vivre mieux. » Tel est l'objectif que le président de la République a exposé devant les Françaises et les Français dans son allocution du 14 juin. On voit mal qui pourrait être contre si ce n'est que, dans ce même discours, le même président de la République s'est montré très satisfait de son « travail sans relâche » et de son bilan. Par voie de conséquence, il entend poursuivre, imperperturbablement, dans la même voie. Au point qu'il commence à ressembler à ces soldats d'un autre temps rabâchant, encore et toujours, plus ou moins bien, la sempiternelle même histoire. La « nouvelle étape » promise a donc tous les traits d'un chemin usé d'avoir été mille et mille fois parcouru. La politique économique du quinquennat ? On ne peut pas mieux faire ! Réformer la fiscalité dans le sens d'une plus grande justice ? Pas question, ça effrayerait les riches et ça tuerait l'attractivité ! Les salaires ? Pas touche ! Ça avantagerait les salariés, alors qu'il y a tant de chômeurs ! Il est plus économique d'encourager la participation, surtout dans les entreprises qui ne pourront pas la verser.

Pour le reste, on retrouve ce même contentement de soi, ce même aveuglement qui sont la marque de fabrique du personnage : pas question par exemple, d'abandonner la retraite par points, dont on sait à quel point elle a divisé le pays. Il en va de même pour l'assurance chômage, encore que, là, il semble se rendre compte du poids de l'opposition des organisations syndicales... Mais sur le fond, il reste persuadé que ce n'est que partie remise. Le président garde l'œil rivé sur une série de réformes allemandes, dites Hartz, dont les effets n'ont rien eu d'enviable pour les travailleurs d'outre-Rhin. Le reste, qui concerne le style, l'exercice du pouvoir, est à l'avenant, avec des allures musicales de marchand forain : décentralisation, référendum, guerre à l'énarchie (sic) et démocratie pour tout le monde, promis. Pour les détails, il faudra attendre le prochain discours présidentiel. En attendant ? Eh bien, en attendant et compte tenu des circonstances, le président a dévoilé aux yeux de tous sa martingale, gage des succès futurs : il faudra « travailler et produire davantage ». Geoffroy Roux de Bézieux n'aurait pas dit mieux. L. S.

ou, plus exactement, sont heurtés par eux. Dans ce contexte d'émotions chaotiques, une demi-douzaine de policiers cernent une infirmière et procèdent à une interpellation avec un zèle qu'on peut juger excessif. De mauvais souvenirs des premières piqûres vaccinales ? On ne sait, mais la dangereuse blouse blanche est cernée, plaquée au sol, tirée par les cheveux, blessée au visage et enfourgonnée sans ménagement alors même qu'elle réclame, de plus en plus faiblement, sa Ventoline.

Elle n'est pas étranglée, notez ! S'il faut en plus lui fournir de quoi respirer... Scandale ! La police – qui d'autre ? – met alors en circulation des images montrant la délinquante en train de jeter un projectile sur un casque policier avec commentaires à l'appui : Ah Ah ! Elle l'a bien cherché ! La justice tranchera. Le plus clair, c'est que toute à sa joie d'avoir prolongé son autorisation de serrer les carotides qui passent à portée de main, la police entend jouer au juge, en mode Code d'Hammourabi : pour une pierre, traîné par terre ; pour un doigt, étrangle-toi ! Le tout au cri de guerre bien connu des gangs de rues et des maternelles : « C'est pas nous, c'est elle qu'a commencé. »

La chance, t'en as ou t'en n'as pas. Question de peau...

Toutes ces histoires à couper le souffle agacent Emmanuel Macron. Si, si. Ça se voit, ça s'entend. Contraint d'en parler, il a joué le funambule sur le fil d'acier de son « en même temps ». Mais le balancier indique clairement d'où souffle le vent. Il sera, c'est juré, « intraitable face au racisme ». On respire. Pas trop fort, car on apprend dans la foulée que « de nouvelles mesures fortes pour l'égalité des chances seront prises ». Qui parmi vous, je vous le demande, souhaite voir sa capacité respiratoire dépendre de sa chance, qu'on la qualifie de première ou de seconde ? La chance, par nature, est souvent aléatoire, tous les perdants du Loto vous le confirmeront. La République lui préfère l'égalité des droits, lesquels, justement, ne dépendent ni de l'alignement des planètes ni du pot de monsieur Machin, et moins encore de la peau de madame Truc.

Pour faire bonne mesure, le président a eu un mot vertigineux en direction de celles et de ceux qui se lèvent contre les violences racistes de la police : « séparatistes ». Voilà qui laisse songeur : ce choix retranche de la communauté nationale, c'est-à-dire exactement ce qu'il reproche à d'autres. À ceux qui penseraient que les seuls séparatistes sont les racistes, surtout en uniforme, à ceux qui se sentent victimes du racisme et d'un certain ordre républicain, le président a tenu à préciser que les forces de l'ordre « méritent le soutien de la puissance publique et la reconnaissance de la nation ». Qu'on ne s'étonne pas si, après cela, on continue de mourir étranglé et de s'étrangler de rage.

Pierre TARTAKOWSKY

SÉCU POUR UN DROIT À L'AUTONOMIE



VINCENT ISORE/MAXPPP

L'Assemblée nationale a voté en première lecture, à la mi-juin, le principe de la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée au financement de la perte d'autonomie pour les personnes âgées et en situation de handicap. Si, face au vieillissement de la population, les besoins – à nouveau mis en lumière lors de l'épidémie du Covid-19 – sont criants, ce n'est pas la position de la Cgt : créer une cinquième branche, aurait pour effet, explique-t-elle dans un communiqué, de « fragiliser son financement sur la base du salaire socialisé en le fiscalisant, et de l'ouvrir à des complémentaires ou à des assurances privées qui n'attendent que cela ».

Pour cela, la Cgt se fonde sur une définition de la perte d'autonomie qui s'inscrit dans un processus se déroulant tout au long de la vie. La perte d'autonomie, argumente-t-elle, « est essentiellement liée à des problèmes de santé, à l'insuffisance des mesures de prévention des risques tout au long de la vie et particulièrement en situation de travail ». Que ce soit au domicile ou en établissement, comme les Ehpad, sa prise en charge « doit être du ressort de la solidarité nationale liée aux cotisations sociales et assurée par la Sécurité sociale, en intégrant le « droit à l'autonomie » dans sa branche maladie », dans le cadre d'une universalité du système et non de la création d'une cinquième branche.

Pour l'heure, cette nouvelle branche est, faute de précisions sur son financement, une coquille vide, alors qu'un récent rapport sur « Grand âge et autonomie » a évalué à plus de 9 milliards d'euros d'ici à 2030 l'augmentation des dépenses liées au grand âge. Si 1 milliard d'euros supplémentaires devraient y être affectés à l'automne dans le budget de la Sécurité sociale 2021, selon le ministre de la Santé, Olivier Véran, il faudra attendre la mi-septembre pour connaître les conclusions d'un autre rapport devant préciser à la fois ses modalités et son financement. L'ensemble devrait être complété par un projet de loi sur l'autonomie, probablement présenté en conseil des ministres à la fin de l'année. C. L.

RENTÉE SCOLAIRE POUR UN PLAN D'URGENCE

Le 14 juin, le ministre de l'Éducation a annoncé que tous les élèves, de la maternelle au collège, devraient retourner à l'école du 22 juin au 4 juillet. Branle-bas de combat une nouvelle fois pour les personnels, qui doivent s'adapter à un nouveau protocole sanitaire plus souple, qui notamment supprime les mesures de distanciation pour les maternelles et les réduit à un mètre pour les autres. Estimé trop tardif ou trop complexe, ce retour à l'école ne devrait pas convaincre la majorité des familles. Reste que pour les enseignants, le retour en classe est obligatoire, sauf pour ceux directement exposés par la fragilité de leur santé.

Malgré l'envie de retrouver les élèves et le plein exercice de leur métier, les enseignants doutent que les conditions seront réellement réunies pour renouer un lien de qualité, et considèrent en majorité que la prise de risque n'en vaut pas la peine. Pour eux, qui étaient appelés à une journée d'action le 24 juin par plusieurs organisations, dont la Cgt-Éduc'Action, il serait plus urgent de préparer la rentrée de septembre, en envisageant d'augmenter les moyens financiers et l'encadrement pédagogique pour tous les élèves, et en particulier pour les plus en difficulté, par une aide personnalisée et la remise en œuvre des apprentissages. V. G.



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

SALARIÉS SOUS L'ŒIL DES CAMÉRAS

plaintes ont été enregistrées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés en 2019. Ce chiffre record correspond à une hausse de 27% par rapport à 2018 et de 67% en cinq ans, une tendance qui s'expliquerait par la mise en œuvre du Règlement européen sur la protection des données personnelles. Plus de 10% de ces plaintes concernent la surveillance des salariés sur leur lieu de travail ou pendant leur temps de pause, au moyen d'outils comme la vidéosurveillance, la géolocalisation ou les écoutes téléphoniques. La vidéosurveillance est la pratique qui concentre le plus de plaintes, lorsque des caméras filment le poste de travail en permanence. Dans son dernier rapport annuel, la Cnil souligne que ces pratiques concernent aussi bien les acteurs du privé que du public.

14137

DONNÉES DE SANTÉ IN MICROSOFT WE TRUST?



MAXPPP

« Il n'apparaît pas que l'arrêté [...] porte une atteinte grave et manifestement illégale au droit au respect de la vie privée et au droit à la protection des données personnelles » : c'est en ces termes que le Conseil d'État – se prononçant en référé – vient de rejeter la requête formulée par une quinzaine d'organisations, parmi lesquelles l'Ugict-Cgt, l'Union fédérale des médecins ingénieurs cadres et techniciens de la santé (Ufmict-Cgt), le Syndicat national des journalistes et l'association des usagers de l'Ap-Hp.

Début juin, elles avaient déposé un recours contre un arrêté pris le 21 avril, qui sous prétexte d'état d'urgence sanitaire, accélère la mise en place du Health Data Hub, une plateforme créée fin décembre pour centraliser et héberger l'ensemble des données de santé des patients pris en charge par la Sécurité sociale, qui a été confiée à Microsoft. L'arrêté permet par exemple de renseigner les passages des patients aux urgences, dans un laboratoire, ou leur recours à une téléconsultation depuis le début de la pandémie.

Les sujets d'inquiétudes étaient déjà suffisamment nombreux pour que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) préconise une mise en œuvre progressive du dispositif. Alors que l'appel d'offres et l'attribution de ce marché à Microsoft posent question, la Cnil a notamment demandé que des garanties soient fournies sur le secret médical et les risques de voir ces données personnelles transférées et récupérées par des intelligences artificielles opérant à partir des États-Unis. Le Conseil d'État a d'ailleurs ordonné au Health Data Hub de préciser à la Cnil comment seraient anonymisées les données hébergées, et d'être plus transparent sur les informations qui pourraient être stockées ou utilisées.

Pour l'heure donc, pas de quoi être rassuré sur les risques d'atteintes à la vie privée et à l'intimité des assurés sociaux. Le dossier n'est pas clos car des entreprises françaises (OVH) ou européenne (le projet franco-allemand Gaia-X) travaillent à récupérer cette mission, avec espérons-le, davantage de souci d'assurer une meilleure sécurité et une souveraineté numérique digne de ce nom. V. G.

L'ÉQUIPE AU PRÉTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

C'est « une stratégie de choc », dénonce l'intersyndicale Snj, Snj-Cgt, Ufict-Cgt et Sglce-Cgt de *L'Équipe*. Quelques semaines après le déconfinement, la direction de l'unité économique et sociale (Ues), détenue par le groupe Amaury, a présenté un « accord de performance collective » axé sur une baisse de 10% des salaires et la suppression de 16 jours de Rtt. Le fait qu'il soit assorti d'un « engagement » au maintien de l'emploi jusqu'à la fin de 2024 ne change rien à la colère des salariés : dans une série de messages lus en Cse, ils témoignent de leur indignation de devoir céder deux mois de travail gratuit par an, alors que leur investissement pour assurer la sortie d'un journal privé de compétitions sportives a été total.

Ce sentiment de « payer la crise » est d'autant plus fort que les pertes sont moindres que prévues, autour de 15 millions d'euros, et sont susceptibles d'être rapidement comblées avec le retour des compétitions sportives et les grands événements à venir. L'intersyndicale constate que L'Ues n'a d'ailleurs fait, aucune demande de prêt garanti par l'État. C. L.



PHILIPPE ROUAH/MAXPPP

LE PARISIEN LE PRIX DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Alors que la direction du *Parisien* vise un objectif de 200 000 abonnés numériques dans cinq ans, la direction a présenté en Cse extraordinaire un nouveau projet éditorial baptisé, en référence à cet objectif, « Le Parisien 200 000 ». Si la transformation numérique du quotidien a déjà été largement amorcée, ce nouveau cap va constituer un changement profond de son identité avec la fermeture de quatre bureaux départementaux et la disparition des éditions départementales au profit d'un seul cahier régional.

Tout en prenant acte de cette décision, le Snj-Cgt et le Sglce-Cgt préviennent dans un communiqué : « Si nous sommes prêts à discuter d'un nouveau projet éditorial, et si nous sommes conscients des enjeux que pose aujourd'hui la crise de vente au numéro, nous refusons que ces évolutions se fassent au détriment des conditions de travail et de l'emploi. » Or les questions et les zones d'ombre restent nombreuses. Elles se posent avec d'autant plus d'acuité que le projet éditorial est adossé à un plan d'économies visant 30 suppressions de postes, dont une majorité de Cdd. Les deux syndicats, pour qui « ce n'est pas aux précaires de payer la rénovation éditoriale », demandent le retrait de cette partie du plan. C. L.

L'EFFET GEORGE FLOYD

Les effets de seuil existent, le phénomène #MeToo en témoigne, l'homicide de George Floyd le confirme. Par un effet de détour, les images de sa mort ont cristallisé en France des demandes de justice formulées de longue date, celle du comité Adama Traoré étant devenue la plus emblématique.

LORSQUE LE RACISME S'ÉTALE AU GRAND JOUR

Le gouvernement peut toujours prétendre le contraire et protester de sa bonne foi républicaine : le racisme existe dans la police. Pire, il s'y épanouit. La découverte de plusieurs pages Facebook en atteste. L'une d'elles, regroupant quelque 9 000 abonnés, dont beaucoup des forces de l'ordre, constitue un florilège de tout ce qui se peut se dire d'antisémite, de raciste, d'homophobe et de xénophobe. Loin d'être anecdotique, l'affaire constitue un indice explicatif de la surreprésentation de personnes des quartiers populaires, souvent noires ou d'origine maghrébine, qui sont mortes du fait de techniques et de modes d'intervention particuliers de la part des forces de police.



UNE HIÉRARCHIE POLICIÈRE DE PLUS EN PLUS ARROGANTE

Ces réalités ne sont certes pas nouvelles. En revanche, le paysage policier français est en train de se modifier très rapidement du fait de deux poussées contradictoires. La première, c'est que, de même que pour #MeToo, l'écoute de la société a changé. Les mêmes revendications de justice longtemps clamées en pure perte acquièrent un poids tel que le pouvoir ne peut plus feindre l'indifférence ou l'ignorance. La seconde, c'est que la hiérarchie policière a tiré le bilan de la faiblesse du gouvernement. Après tout, ce dernier lui doit beaucoup car, sans la répression du mouvement des gilets jaunes et de celui des retraites... Elle entend donc dicter sa loi et imposer sa vérité, y compris à l'État.

L'IMPASSE DU « EN MÊME TEMPS » GOUVERNEMENTAL

Cette contradiction, que le gouvernement s'interdit de résoudre, explique ses bégalements et ses pas de quatre cosmétiques, ainsi que les sempiternelles promesses de sanctions « si »... et de formations mieux pensées des gendarmes et des policiers. Les associations qui travaillent sur ces questions sont certes riches d'un formidable patrimoine de propositions portant sur les armes, les techniques, la stratégie de maintien de l'ordre. Mais on ne les écoute pas. La formation n'est jamais un luxe. Mais ce qui est posé, pour la première fois à cette échelle, n'est pas simplement la question d'une police mieux formée, mais d'une tout autre police.



NICOLAS MARQUÉS / KR IMAGES PRESSE

«SÉGUR» DE LA SANTÉ: L'ENFUMAGE

Les discussions éludent vingt ans de réformes catastrophiques et laissent peu d'espace aux personnels. Sans attendre leurs conclusions mi-juillet, les blouses blanches se mobilisent notamment les 30 juin et... 14 juillet.

**ENTRETIEN
AVEC
LAURENT LAPORTE**
CADRE DE SANTÉ ET SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE L'UNION FÉDÉRALE
DES MÉDECINS INGÉNIEURS
CADRES ET TECHNICIENS
DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION
SOCIALE (UFMICT-CGT).

«Le gouvernement ne parle pas de négociations mais de concertations. Nous ne savons rien des mesures concrètes qui seront annoncées, mais nous craignons qu'aucune leçon ne soit tirée de la crise sanitaire.»

– **Options:** *Dès le lancement du «Séguir», le 25 mai, la Cgt-Santé a considéré que les conditions n'étaient pas réunies pour que la « rénovation en profondeur » annoncée se concrétise...*

– **Laurent Laporte:** En effet, la méthode éclaire les intentions. Il ne suffit pas d'inventer un ersatz de «Grenelle» pour qu'une énième opération de communication se transforme en modèle de dialogue social. Le gouvernement ne parle d'ailleurs que de concertation et se réserve la maîtrise de l'agenda, des dossiers à aborder, des périmètres de discussion. On ne nous a pas demandés de quoi on voulait parler, et l'organisation des échanges préjuge qu'à chaque étape du processus, un compromis permettra de faire avancer la réflexion. Dans la réalité, des urgences telles que la revalorisation des salaires auraient dû faire l'objet d'annonces et d'applications immédiates. D'autres sujets de préoccupation mériteraient pour leur part d'être traités plus sérieusement, en profondeur, en se donnant du temps.

De plus, en nommant, pour piloter ces échanges, une ex-secrétaire générale de la Cfdt – troisième organisation du secteur – peu au fait de nos réalités de terrain, le gouvernement signifie que les «Macron-compatibles» auront toujours plus de chance d'être écoutés. Dans ce dispositif incluant dans les débats plus de 300 «représentants du monde de la santé», tout est fait pour marginaliser les organisations représentatives, en particulier la Cgt. Nous recevoir, c'est pourtant recevoir les personnels qui sont sur le terrain, qui nous font confiance pour porter leur parole. Qu'est-ce qui peut justifier la remise en cause de notre représentativité de premier syndicat du secteur? En

quoi des personnalités, qui parfois ne représentent qu'elles-mêmes, seraient-elles plus légitimes pour s'exprimer que nous, qui parlons au nom de dizaines de milliers d'aides-soignantes, de médecins, d'infirmières, de tous les métiers de l'hôpital?

– **Le gouvernement estime que «le cap est bon» mais qu'il faut changer de rythme dans la réorganisation de l'hôpital et du système de santé. Vous aussi?**

– À mi-chemin de ces six semaines de concertations, menées dans l'opacité et sans cadrage budgétaire connu, nous ne savons rien des mesures concrètes qui seront annoncées, mais nous craignons qu'aucune leçon ne soit tirée de la crise sanitaire. Le président de la République affirme que notre système de santé a tenu? Non, l'hôpital n'a pas fait face au Covid, il aurait même sombré sans l'abnégation des personnels, qui ont payé un lourd tribut à cette mobilisation hors norme, comme en témoignent nos enquêtes de terrain menées au pic de la crise*. Nous n'oublions pas les décès de nos collègues, ni ceux qui ont été touchés par le Covid, par le burn-out, sans présager des contre-coups psychologiques. Nous n'oublions pas les presque 30 000 morts à ce jour, alors que notre voisin allemand, avec 83 millions d'habitants, en comptabilise moins de 9 000. Nous ne pourrions pas non plus occulter le choix, faute de mieux, de ne pas transférer les malades des Ehpad à l'hôpital, alors que nombre d'entre eux auraient pu y être sauvés. Ni que pendant cette crise, des centaines de milliers de patients n'ont pas pu être pris en charge pour d'autres pathologies parfois graves, avec de lourdes conséquences pour leur santé.

* À retrouver sur <http://sante.cgt.fr>.

De nombreuses plaintes ont été déposées contre des membres du gouvernement ou des responsables de la santé publique ; une enquête parlementaire vient de commencer. Le bilan attestera que le « cap » ne doit surtout pas être maintenu ! Nous sommes d'ores et déjà mobilisés contre les fermetures de lits qui se poursuivent ou sont annoncées. Nous dénonçons aussi les conditions d'attribution de la « prime Covid » : elle est limitée à 40 % des personnels par un décret publié le 13 juin, ce qui conditionne l'éligibilité à cette prime à des critères en grande partie arbitraires. D'autant que vouloir établir le « mérite » d'un collègue par rapport à un autre, en fonction de sa supposée exposition au virus, ajoute au caractère discriminant de ces méthodes, qui génèrent beaucoup d'amertume. Tout comme la perspective de recevoir des chèques vacances des Français ou, pire, de voir quelques-uns d'entre nous accepter des médailles.

Des fuites de documents de travail du « Ségur » laissent entendre qu'aucune hypothétique revalorisation salariale ne serait envisagée avant 2021. De qui se moque-t-on ? Les personnels sont fatigués et en colère, c'est pour cela que des actions hebdomadaires ont déjà repris dans de nombreux établissements, et qu'après une première mobilisation nationale le 16 juin, nous nous remobiliserons les 30 juin et 14 juillet.

– Le ministère ne parle pas d'embaucher et semble conditionner d'éventuelles revalorisations salariales à l'augmentation du temps de travail...

– Ce chantage est très mal vécu par les personnels. Quand le Ségur suggère par exemple de « *simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes* », nous savons que dans les services, cela peut notamment se traduire par une « réorganisation » du temps de travail en journées de douze heures. Il ne s'agit en rien d'améliorer la qualité des soins ou de mieux travailler, mais de faire l'économie d'équivalents temps plein faute de disposer de personnels formés. S'il est difficile d'embaucher, c'est parce que les métiers de l'hôpital et des Ehpad sont épuisants et mal payés, donc peu attractifs. La mise en place des trente-cinq heures à l'hôpital a été une bouffée d'oxygène indispensable, elle nous a pendant un temps permis de reprendre des forces et d'être plus disponibles pour les collègues et pour les patients. Mais elle était adossée à une promesse de formation et de recrutement de dizaines de milliers de soignants, qui n'a jamais été tenue ! Nous estimons le

manque à 100 000 emplois pour l'hôpital et à 200 000 pour les Ehpad. Pour l'heure, les dépassements d'horaires non payés sont la norme, et les heures supplémentaires sont rendues en récupérations quand c'est possible, sinon créditées sur des comptes épargne temps. Pour gagner plus, nombre de nos collègues préfèrent alors travailler quelques jours dans le privé, certains finissent même par quitter le public. Quant aux multiples primes qui composent les rémunérations, elles ne compenseront jamais des salaires parmi les plus bas des pays de l'Ocde. L'urgence est bien d'augmenter les rémunérations de tous d'au moins 300 euros mensuels, d'envisager un grand plan de formation et de recrutement, et des déroulements de carrière attractifs pour les dizaines de métiers de l'hôpital. Sinon il se videra de ses compétences, de ses capacités d'accueil et de la qualité de ses soins.

« Dans de nombreux endroits, la crise a ressoudé les équipes, qui face aux difficultés et à la mort, ont retrouvé le cœur et le sens de leur métier, la force de l'entraide, la fierté de sauver des vies. Nos militants ont également été accaparés par cette urgence, et ont montré leur utilité et leur efficacité. »

– Quelles sont les autres mesures urgentes ?

– Le Ségur n'y suffira pas, et il ne nous semble pas que le ministère de la Santé dispose d'une marge de manœuvre importante face aux gestionnaires de la fonction publique ou du budget. Nous aimerions que cette crise sanitaire rappelle à ceux qui décident à notre place à quel point la santé est essentielle. Mais rien ne dit que nous allons à l'avenir pouvoir travailler dans de meilleures conditions, retrouver du temps pour des accompagnements non standardisés. Il ne sera pas possible d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des patients, de reconnaître la pénibilité de nos métiers ou de les revaloriser sans desserrer l'étau financier et les modes de gestion qui contraignent l'hôpital, et sans revoir l'ensemble du système de santé publique. Or nous n'avons pas non plus entendu que l'État reprendrait plus du tiers de la dette des hôpitaux, ou que la tarification à l'activité et le fonctionnement des agences régionales de santé seraient revus. Ni que le secteur privé ne continuerait pas à prendre en charge les pathologies les plus simples et les plus lucratives, tandis que l'hôpital assumerait les soins lourds, coûteux, les maladies graves et la mort. Ni que le plan « Ma santé 2022 » garantirait l'égalité d'accès à des soins de qualité, de type chirurgie, urgences, maternité, réanimation, sur tous les territoires.

– Peut-on dire que cette crise sanitaire a renforcé les solidarités dans les équipes, et que les personnels de santé font corps autour des mêmes revendications ?

– Dans de nombreux endroits, la crise a en effet ressoudé les équipes, qui face aux difficultés et à la mort, ont retrouvé le cœur et le sens de leur métier, la force de l'entraide, la fierté de sauver des vies. Nos militants ont également été accaparés par cette urgence, et ont montré leur utilité et leur efficacité en faisant, le plus souvent possible, remonter des informations importantes sur la gestion de la crise et la situation dans leurs services. Les politiques semblent se désintéresser de ce retour d'expérience, de nos savoirs professionnels. Ils ne veulent pas mobiliser l'intelligence collective qui a été mise en œuvre dans cette crise, et ne défendent que leur modèle de compréhension d'une réalité qui pourtant leur échappe. Mais nous ne nous contentons pas de faire de la figuration, et nous espérons que cette fois encore, la population nous soutiendra. ◀

Propos recueillis le 22 juin par Valérie GÉRAUD



DYLAN MEIFFRET/MAXPPP

EMPLOI À QUEL PRIX?

CHÔMAGE PARTIEL ET LICENCIEMENTS: LE COCKTAIL DE DEMAIN POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE? PLUTÔT QUE DE MISER SUR DES PROTECTIONS ACCRUES DES SALARIÉS POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE, LE GOUVERNEMENT OPTÉ POUR UN ASSOULISSEMENT PLUS GRAND ENCORE DU CODE DU TRAVAIL.

Le 17 juin, l'information a fait la une de la presse: la baisse du Pib au 2^e trimestre ne serait pas de 20 % mais de 17 %. Cette nouvelle suivait celle du département des études statistiques du ministère du Travail, publiée deux jours plus tôt, annonçant qu'au dernier recensement, près de la moitié des salariés avaient rejoint leur établissement – contre un tiers fin avril et un quart fin mars. Et puis patatras. Le lendemain, Air France a annoncé

vouloir supprimer jusqu'à 10 000 postes de travail. Ces 10 000 sont à ajouter aux 497 400 emplois détruits au 1^{er} trimestre 2020, et à tous ceux qui suivront avec les plans annoncés chez Renault, Astronics Pga, Tui, Total, Derichebourg ou encore Nokia. En avril, Pôle emploi enregistrait une hausse spectaculaire du nombre de demandeurs d'emploi (+ 843 000). Une explosion qui touchait particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (+ 149 800 ce même mois)...

Rarement l'avenir a été aussi incertain. Seule question qui vaille désormais: le gouvernement va-t-il innover pour éviter que la sortie progressive du dispositif de chômage partiel n'entraîne une augmentation plus grande encore des suppressions d'emplois, ou va-t-il renouer avec ses vieux démons, en flattant l'illusion que le démantèlement du Code du travail peut favoriser l'emploi? Une chose est sûre: sous prétexte de mesures d'urgence à prendre face à la crise sanitaire, le gouvernement a fait voter, le 10 juin, au Parlement, quelques dispositions dont il ne s'est pas vanté: la possibilité d'imposer aux salariés en chômage partiel bénéficiant du maintien de leur rémunération de céder une partie de leurs jours de repos ou de leur 5^e semaine de congés payés à un fonds de solidarité. Autrement dit, résume la Cgt, «*ceux qui ont la "chance" de bénéficier d'un maintien de leur rémunération devront financer la perte de salaire des autres*».

Ce n'est pas tout. Il a demandé à sa majorité d'introduire dans le Code du travail

Aéronautique

L'aéronautique aussi a eu son plan de soutien. Jusqu'à 10 milliards d'euros vont lui être consacrés. Une somme qui devra aider les entreprises du secteur à faire face à leurs problèmes de trésorerie et à financer un plan de soutien à l'exportation, autant que des programmes de recherche et d'innovation pour développer l'« avion vert » espéré pour 2035 et voir émerger l'« usine 4.0 ». Des fonds qui devront aussi faciliter le recours au système de chômage partiel de longue durée qui va émerger. Le syndicat Cgt d'Airbus en prend acte. Regrettant le gâchis suscité par la rupture de milliers de contrats d'intérimaires et de sous-traitants, il réclame que l'argent dévolu à l'avion du futur soit géré par la Bpi et demande que les organisations syndicales soient associées aux tables rondes consacrées au déploiement de ce plan dans les bassins d'emplois concernés.

un assouplissement des règles de recours aux Cdd. Enfin, s'il a décidé de ne pas modifier avant la rentrée les conditions de recours au dispositif de chômage partiel, il a ordonné la création d'un dispositif spécifique d'activité partielle dénommé « activité réduite pour le maintien en emploi » (Arme). Non pas un dispositif de réduction du temps de travail franc et massif, mais un dispositif qui, sous réserve de négociations d'entreprise ou de branche, promet des subventions aux employeurs qui, pour cause de baisse momentanée de l'activité, choisiraient de réduire le temps de travail. Les contreparties ne seront connues que le 1^{er} juillet, mais tout laisse à penser que le cumul « Arme » et licenciements sera possible.

Quelle « Arme » pour réduire le temps de travail ?

En 1996, une majorité parlementaire de droite avait voté la loi de Robien, un texte qui engageait les entreprises à réduire le temps de travail en leur accordant des allègements de cotisations sociales, si et seulement si elles réduisaient le temps de travail et embauchaient dans une même proportion. Aujourd'hui, le gouvernement admet que la diminution des horaires peut être une voie dans la lutte contre le chômage, mais ne l'assortit d'aucune obligation de création ni même de préservation de l'emploi. Et c'est dans cet état d'esprit qu'il confirme le recours aux accords de performance collective (Apc) qui, sous prétexte de protéger l'emploi, autorisent les employeurs à modifier, sans leur accord, le contrat de travail des salariés – chez Derichebourg, ce serait un accord de cette nature qui serait à l'étude. Assauts contre la rémunération ici, offensive contre la sécurité de l'emploi là, sans que jamais ne soit envisagé un renforcement des droits et garanties collectives... Dans sa dernière note sur la pandémie de Covid-19, l'Ofce était pourtant formel : il existe une forte corrélation entre les suppressions d'emplois enregistrées ces dernières semaines dans l'Union européenne et l'absence de systèmes de protection collective. Une alternative existe : celle que réclame la Cgt, que défend l'association belge des pilotes de la compagnie aérienne Beca et la Première ministre néozélandaise : une véritable réduction du temps de travail. Pour mémoire, les lois Aubry avaient créé entre 300 000 et 400 000 emplois. Des emplois dotés de droits et de garanties collectives, respectant les grilles salariales et les minima conventionnels. ▶

Martine HASSOUN

MONDE LES JEUNES, APRÈS LE COVID

Plus d'un jeune sur six a cessé de travailler ces dernières semaines, et ceux qui ont conservé leur emploi ont été contraints de réduire leur temps de travail de 23%. « La pandémie a infligé une triple peine aux jeunes », peut-on lire dans la 4^e note de l'Observatoire de l'Oit sur le Covid-19. Non seulement elle a ruiné leurs perspectives d'emploi, mais elle a perturbé leurs études et entravé leur capacité à accéder au marché du travail. « Faute de prendre, d'urgence, des mesures énergiques pour améliorer leur situation, nous allons peut-être devoir assumer l'héritage du virus pendant des décennies », alerte Guy Ryder, le directeur général de l'organisation. « Si les talents et l'énergie des jeunes générations sont mis à l'écart faute d'emploi et de formation, c'est notre avenir à tous qui en pâtira et il sera beaucoup plus difficile de reconstruire une économie meilleure dans la période d'après Covid-19. »

Océans SCHENGEN ET LES MARINS

La Fédération syndicale européenne des travailleurs des transports et l'Association des armateurs européens ont adressé, fin mai, une lettre à la Commission européenne et aux États membres de l'Union les exhortant à garantir que les gens de mer soient admis dans l'espace Schengen. C'est la condition sine qua non pour rejoindre leurs navires ou être rapatriés. « Si les changements d'équipage ne se produisent pas comme prévu, la santé, la sécurité et le bien-être des gens de mer vont en souffrir », ont déclaré ces deux organisations, rappelant que les gens de mer de pays tiers ne sont souvent toujours pas en mesure d'obtenir le visa dont ils ont besoin pour entrer temporairement sur le territoire Schengen, la plupart des missions diplomatiques restant fermées ou n'étant pas pleinement fonctionnelles.

GRANDE-BRETAGNE SI LES CRÈCHES FERMENT

« Notre secteur de garde d'enfants est au bord de l'effondrement, et cela met en danger l'emploi des femmes », a déclaré il y a peu Frances O'Grady, secrétaire générale du Tuc britannique. Faute de moyens, une structure d'accueil de la petite enfance sur quatre se déclare, en Grande-Bretagne, en grande difficulté – plus précisément, ne pas être sûre de passer l'hiver. « Le gouvernement ne peut rester les bras croisés, considère la dirigeante syndicale. La garde des enfants est nécessaire si nous voulons sortir de cette crise économique et mettre fin à la misère du chômage de masse. Si nous sommes véritablement tous dans le même bateau », conclut-elle, les structures d'accueil doivent être financées.



RÉMY PERRIN/MAXPPP

« L'après », quelles transitions ?

Un cheminement tout en tensions

Comment articuler valorisation du travail, emploi et marche vers une économie décarbonée ? Avant la pandémie, l'Institut syndical européen s'était penché sur la problématique d'une « transition juste » en s'intéressant tout particulièrement aux secteurs de l'automobile et du charbon. Une projection d'« avant » qui tombe à point nommé.

Le télétravail, champ de négociation

De fait, l'épidémie a accéléré de manière spectaculaire la transformation numérique de nos vies. D'où l'importance de l'accord-cadre sur lequel les partenaires sociaux européens ont travaillé jusqu'à la veille du confinement, traduction d'un engagement commun à « optimiser les avantages et à relever les défis de la numérisation dans le monde du travail ». Résultat : l'accord-cadre a un caractère normatif, ce qui n'est pas fréquent au niveau européen.

750 milliards : pour aller vers quoi ?

L'exemple est d'autant plus intéressant que la Commission européenne propose un plan de relance de 750 milliards d'euros. Il est stratégique que le mouvement syndical s'attache à en négocier la déclinaison nationale, afin d'obtenir que son contenu soit soumis à des conditionnalités sociales et écologiques fortes. Ces investissements devraient notamment servir à créer des emplois, à renforcer la justice sociale et à intensifier l'action en matière de climat. Reste à s'en assurer.

Feu «le règne de la marchandise» ?

Car l'enjeu est bien, au-delà des considérations strictement économiques, d'entamer une transition sociale et écologique pour refermer la parenthèse du temps d'histoire occupé par « le règne de la marchandise » et de reparler du socialisme démocratique dans sa double dimension : une révolution des rapports sociaux et du rapport à la nature.

PIERRE ROUANET/MAXPPP



SOMMAIRE

**TRANSITION
AUTOMOBILE
ET CHARBON, EXEMPLES**
PAGES 17 À 19

**RENAULT
CONFLITS D'AVENIR**
PAGE 20

**TÉLÉTRAVAIL
COMMENT GAGNER
SON ENCADREMENT**
PAGE 21

**EUROPE
VERS UN EMBRYON
DE SOLIDARITÉ ?**
PAGES 22-23

**UN CADRE COMMUN POUR LA
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**
PAGES 24 À 25

**ÉTUDIANTS
SOUS CONTRÔLE NUMÉRIQUE**
PAGE 26

**POINT DE VUE
ÉPIDÉMIE : AUX ORIGINES
DE LA SURMORTALITÉ**
PAGE 27

REPÈRES
PAGE 28



Transition : automobile et charbon, exemples

Dans l'un ou l'autre de ces secteurs comme dans tous les autres, rien ne sera possible sans l'assentiment des salariés.

Trois en une ! La crise sanitaire n'a pas dit son dernier mot que, déjà, menace une crise de l'emploi sans précédent. Elle se conjugue, de fait, avec le respect des objectifs de réduction des gaz à effets de serre fixés par l'Europe. Rappelons qu'il s'agit de les diminuer d'au moins 40 % par rapport à leur niveau de 1990. Concrètement, une donnée et une seule suffit à juger du défi : selon le cabinet Syndex, il faut dix personnes pour produire un moteur diesel, six suffisent pour fabriquer un moteur à essence et une pour un moteur électrique. Le choix de l'hybride est moins destructeur – 6,5 personnes pour fabriquer un moteur –, mais il n'est pas partagé par tous... L'emploi industriel aura rarement été soumis à une réduction d'une telle ampleur. Pour le syndicalisme, l'épreuve s'annonce rude.

En 2019, autant dire il y a un siècle, bien avant la pandémie de coronavirus, le confinement et l'avènement de l'état d'urgence sanitaire, l'Institut syndical européen (Etui) a publié un

précieux document. Ce rapport sur les conditions d'une « *transition juste* » s'intéresse tout particulièrement aux secteurs de l'automobile et du charbon. Deux secteurs qui n'ont pas été choisis au hasard. Si l'un a un avenir et l'autre pas, tous deux sont directement concernés par cette autre directive européenne fixant pour objectif une Europe climatiquement neutre d'ici à 2050. Ils occupent tous deux plusieurs millions de salariés, structurent les territoires, et les implantations syndicales y sont toujours puissantes, ce qui permet d'espérer que la transition soit négociée. Mais de quels moyens les syndicats disposent-ils pour se faire entendre ?

– **Rien sans l'adhésion des personnels...** Béla Galgóczi, chercheur et spécialiste de l'emploi et des politiques sociales en Europe, a coordonné ce rapport. Au terme de ce travail, il est formel : dans l'un ou l'autre de ces secteurs comme dans tous les autres, rien ne sera possible sans l'assentiment des salariés. Rien d'idéologique à ...

Transition: automobile et charbon, exemples

... cela, mais un constat tout simple et terriblement pragmatique : d'après l'Organisation internationale du travail, pour cause de crise sanitaire, 12 millions d'emplois à temps plein pourraient disparaître en Europe en 2020. Si l'on ajoute à cela la numérisation et la progression des mobilités que l'automobile va devoir affronter, on comprend qu'une transition qui implique de revisiter les modèles industriels inquiète les personnels. C'est ce qu'explique Anne-Gaëlle Lefeuvre, responsable du secteur « automobile » au cabinet Syndex, et auteure d'une étude pour le rapport. *« Pour que les transformations soient acceptées, il faut qu'ils n'en soient pas les grands perdants, assure donc Béla Galgóczi. L'oublier mènerait soit au refus du processus pour lui en préférer un autre, fondé sur une reprise à tous crins qui entamerait plus encore les chances de combattre le réchauffement de la planète, soit au risque d'instauration d'un modèle autoritaire et répressif pour y parvenir. »*

– **L'indispensable engagement de l'État.** Mission impossible, donc ? Non, à condition que la puissance publique joue son rôle, poursuit le chercheur. C'est elle qui a les moyens d'organiser les conditions d'une décarbonation de l'économie qui ne laissera personne sur le bord de la route. Elle qui, par l'impôt, les politiques de l'emploi, les systèmes de protection sociale et de transferts de revenu peut accompagner les transformations qui s'imposent. Et *« l'actualité de ces dernières semaines a prouvé que c'est possible »*, insiste-t-il.

Le « plan de sortie de crise » concocté par le mouvement social (dont la Cgt) propose 34 mesures pour faire face à l'urgence sanitaire, sociale et environnementale.

Qui aurait imaginé que 67 millions de Français auraient accepté de se priver de la liberté de mouvement cinquante-cinq jours durant pour éviter le débordement des services d'urgence ? Le rôle de la puissance publique a été essentiel dans cette affaire. Certes, le gouvernement français n'a pas, comme en Espagne, interdit les licenciements, mais il a lâché du lest sur la sacro-sainte austérité budgétaire et débloqué pas moins de 24 milliards d'euros pour préserver les salaires de quelque 12 millions de salariés du privé. *« Ce que les pouvoirs publics ont fait pendant la crise sanitaire peut être répété pour affronter la crise environnementale »*, explique simplement Béla Galgóczi. C'est un choix politique qui reconnaît aux salariés la place qu'ils doivent occuper dans le processus. Une orientation stratégique de sortie de crise qui impose simplement un peu de cohérence.

– **Des actes.** Comment le gouvernement français peut-il convaincre de la sincérité de ses intentions ? D'un côté, il assure, par la voix de sa ministre de la Transition écologique, que *« la transition écologique est la meilleure stratégie pour créer des emplois en sortie de crise »*. De l'autre, il attribue un prêt garanti de 5 milliards d'euros au constructeur Renault en acceptant sans mot dire la fermeture du site de Choisy-le-Roi, un établissement de 260 salariés qui a reçu en 2014 le Trophée de l'économie circulaire. *« L'établissement de Choisy est celui qui donne une deuxième vie aux moteurs et boîtes de vitesses usagés, rappelle Jean-François Pibouleau, cadre au Technocentre et délégué syndical central adjoint Cgt dans l'entreprise. Autrement dit, c'est celui qui permet au constructeur d'afficher son excellence dans le domaine de l'économie circulaire. »*

– **Besoin de contre-pouvoirs.** Pas plus qu'une transition écologique n'est possible sans l'engagement de la puissance publique, elle ne l'est sans qu'une stratégie claire et nette de défense de l'emploi ne soit posée. *« Et ce n'est pas le patronat qui peut en être le garant »*, tient à dire Béla Galgóczi. Les syndicats aussi ont leur mot à dire. Et, depuis des années, ils ont prouvé leur capacité à le faire. Chez Renault, la Cgt a développé un projet industriel et social pour assurer un avenir à l'entreprise (voir page 20). D'autres expériences de la sorte existent, démontrant la capacité des organisations de défense des salariés à tenir toute leur place dans la définition d'une stratégie industrielle. Ainsi chez Bosch ou Gm & S, donne pour exemple Anne-Gaëlle Lefeuvre. Que la désunion des syndicats amoindrisse leur audience est une certitude, poursuit-elle. Mais là n'est pas la seule raison.



VALÉRIE VRELI/MAXPPP



OUVRIER LEJEUNE/IMAXPPP

Les syndicats ont leur mot à dire. Des expériences démontrent leur capacité à tenir toute leur place dans la définition d'une stratégie industrielle.

Difficile en France de contester la toute-puissance patronale. Le 2 mai, le gouvernement a mené une nouvelle attaque contre les instances représentatives du personnel (Irp) en raccourcissant les délais de consultation et le temps dévolu au droit d'expertise reconnu aux élus au Cse. Des élus qui, en Allemagne, parviennent à tenir toute leur place dans la définition des priorités fédérales, régionales et locales en matière de lutte contre le réchauffement climatique, rapportent Maximilian Strötzel et Christian Brunkhorst, tous deux dirigeants d'Ig Metall et auteurs d'une contribution au rapport.

– **Nouvelles solidarités.** «*La transition juste n'est pas un concept abstrait, conclut simplement Béla Galgóczi. C'est une pratique réelle, concrète, conditionnée par le rapport des forces entre capital et travail.*» Ce qu'il en sera demain ? Depuis plus de dix ans, aux États-Unis, BlueGreen Alliance, plateforme réunissant les plus grands syndicats américains et les organisations environnementales les plus influentes, mutualise la force des uns et la puissance de communication

des autres pour relever les défis environnementaux, sociaux et syndicaux. La capacité de mobilisation des uns renforce celle des autres. L'an dernier, BlueGreen a tenu toute sa place dans le soutien à une grève d'une durée historique des travailleurs de General Motors. Un conflit victorieux puisqu'il a obtenu que l'avancée vers la production de voitures électriques se fasse sans baisse des conditions salariales et de travail. Fin mai, la Cgt, Greenpeace, la Fsu, les Amis de la Terre, Solidaires, Ccfp Terre solidaire, Attac ou encore des syndicats étudiants et lycéens ont fait la une de la presse en présentant leur plan commun de « sortie de crise ». Parmi les 34 mesures conjuguant urgence sanitaire, urgence sociale et environnementale, on trouve un plan d'urgence pour l'hôpital, la réduction et le partage du temps de travail, une proposition de loi sur les mobilités et une autre « pour soumettre les entreprises à l'accord de Paris et interdire les dividendes climaticides ». Qui aurait imaginé cela il y a un semestre seulement. L'histoire n'a peut-être pas fini de surprendre...

Martine HASSOUN

C'EST LA PUISSANCE PUBLIQUE QUI A LES MOYENS D'ORGANISER LES CONDITIONS D'UNE DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE QUI NE LAISSERA PERSONNE SUR LE BORD DE LA ROUTE. ELLE QUI, PAR L'IMPÔT, LES POLITIQUES DE L'EMPLOI, LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE ET DE TRANSFERTS DE REVENU PEUT ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS QUI S'IMPOSENT.

Conflits d'avenir

Moins-disant, low-cost et délocalisations ou innovation et satisfaction des besoins sociaux? Chez le constructeur qui vient d'obtenir un prêt garanti par l'État de 5 milliards d'euros, cette question est d'actualité.

La mobilisation n'a pas été vaine. Les salariés du site Renault de Maubeuge, soutenus par l'inter-syndicale de l'usine (Cgt, Cfdt, Cftc, Cfe-Cgc et Sud) et les élus locaux du bassin d'emploi ont obtenu satisfaction. L'activité et l'emploi dans l'établissement seront maintenus «*au-delà de 2023*». La direction de l'entreprise ne transférera pas la production des Kangoo électriques de ce site vers celui de Douai. Mais les problèmes ne sont pas réglés. Et de loin. La suppression de 15 000 emplois dans le groupe automobile, dont 4 600 en France, reste d'actualité. Le site historique de Flins est toujours menacé, et celui de Choisy-le-Roi, spécialisé dans le recyclage des pièces détachées, aussi. Dans l'ingénierie et les services généraux, 2 300 postes de travail sont visés. Les effectifs d'un établissement comme celui de Lardy, centre d'ingénierie spécialisé dans le développement automobile, notamment les motorisations et la dépollution du groupe Renault, passeraient de 2 400 salariés (50 % Renault, 50 % sous-traitants) à 1 500 en moins de trois ans, soit une baisse de plus de 35 %, rapporte le syndicat Cgt de l'établissement. Que le marché automobile français se porte mal, et avec lui celui des véhicules produits par la firme au losange, c'est une certitude. Avant même la crise sanitaire, les ventes du constructeur étaient en baisse de 25 %. Et avec le confinement, celles de véhicules dans l'Hexagone se sont effondrées plus encore, reculant de 88,8 %, ne laissant aucune chance à Renault de se relever rapidement. Reste que le constructeur a obtenu 5 milliards de prêt garanti par l'État et, pour cela, n'a rempli qu'une

condition : rejoindre l'«*alliance des batteries électriques*», projet européen auquel participe déjà Psa. Cinq milliards pour solde de tout compte? Le plan de réduction des coûts de Renault présenté le 29 mai prévoit 2 milliards d'euros d'économies sur trois ans. Et, surtout, poursuit la logique d'externalisation et de délocalisation éprouvée tout au long des quinze dernières années avec ses conséquences catastrophiques sur le plan social pour toute la filière automobile française, dénonce la Cgt-Renault.

385 000 véhicules manquants

À quoi doit servir l'argent public? La stratégie de sortie de crise affichée par le groupe ne rompt pas avec les préceptes managériaux en vigueur sous le règne de Carlos Ghosn. «*C'est encore et toujours une logique financière qui prévaut, annonçant une pression plus importante encore sur les entreprises sous-traitantes auxquelles on va réclamer une réduction des coûts et une robotisation accrue*», explique Jean-François Pibouleau, cadre au Technocentre et délégué syndical central adjoint Cgt dans l'entreprise. Or, cette stratégie n'est pas la seule envisageable. Au lieu du moins-disant et des délocalisations, il est possible de choisir l'innovation et le développement. La Cgt-Renault a un projet industriel alternatif à faire valoir : un projet qui veut être une réponse aux «*enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux*». Sur la seule année 2018, 244 000 véhicules Renault et 141 000 véhicules Dacia ont été produits en Turquie, en Slovaquie, en Roumanie et en Espagne pour être importés en France. Plutôt que de délocaliser pour multiplier ensuite les transports, il est possible de rééquilibrer la production entre les différents sites à travers le monde et de privilégier une fabrication locale pour la satisfaction des besoins locaux, avec un même statut et des garanties sociales identiques partout à travers le monde, défend le syndicat.

C'est un choix, comme l'est celui du tout-électrique. Pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité, il est possible de miser sur toutes les technologies, soutient Jean-François Pibouleau. «*Il est possible d'investir aussi bien dans les véhicules électriques, hybrides et thermiques poly-combustibles. Chaque modèle correspond à la satisfaction d'un usage. Écologie et satisfaction des besoins sociaux ne sont pas antinomiques. La Zoé, aujourd'hui modèle phare du constructeur, est vendue principalement aux cadres et aux professions libérales, déjà fortement motorisées. Il pourrait en être autrement. Un modèle électrique grand public, accessible à tous, pourrait être privilégié. L'avenir de l'automobile peut être autre chose qu'une longue suite de suppressions d'emplois.*» La Cgt en est convaincue. Et elle est décidée à se faire entendre.

Martine HASSOUN



Comment gagner son encadrement



FABIEN COTTEREAU/MAXPPP

Les partenaires sociaux ont ouvert, le vendredi 5 juin, une consultation attendue sur le télétravail. Le patronat voudrait qu'elle débouche sur un simple «*diagnostic partagé*», mais les organisations syndicales souhaitent en faire un réel objet de négociation, «*pour faire du télétravail un droit et non un instrument de pression pour les employeurs*», explique Jérôme Vivenza, à la tête de la délégation Cgt. Cette négociation ne serait pas une première: dès 2002, le télétravail a été encadré par un accord européen repris en France, trois ans plus tard, par un accord national interprofessionnel (Ani). Mais avec le confinement, au moins 5 millions de salariés ont basculé du jour au lendemain dans ce mode d'organisation du travail, dans des conditions souvent dégradées, comme l'a montré l'enquête de l'Ugict-Cgt «*Le travail sous épidémie*».

Pour beaucoup, le changement a été radical: seuls 1,8 million d'entre eux, majoritairement des cadres, avaient jusque-là expérimenté le télétravail de manière régulière ou occasionnelle. Ils l'ont fait souvent au prix de leur santé. Plus de 73% d'entre eux se disaient, fin mai, en «*détresse psychologique*», indique une enquête Opinionway* mettant en évidence un «*engoue-*

Alors que 5 millions de salariés ont télétravaillé durant le confinement dans des conditions souvent dégradées, les partenaires sociaux ont jusqu'à fin septembre pour trouver un accord.

* Opinionway pour Empreinte Humaine, mai 2020

ment» réel mais aussi, face aux risques, le besoin de règles. Engouement, c'est d'ailleurs à voir: pour beaucoup, le soulagement du départ a cédé la place à une forme de désenchantement. «*Ce qui est sûr, c'est que le Medef a intérêt à une extension du télétravail à son initiative*, souligne Marie-José Kotlicki, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt, *non seulement dans un objectif d'économies mais comme un moyen d'affaiblissement du statut de salarié et de délocalisation des emplois qualifiés.*»

Abroger l'ordonnance de 2017

Pour autant, l'aspiration au télétravail est une réalité: «*Il faut en tenir compte en organisant son encadrement*», explique-t-elle: dans l'urgence, pour ceux qui continuent aujourd'hui à télétravailler sans règles; en négociant dans le même temps un nouvel Ani reprenant celui de 2005 et en y intégrant les questions nouvelles qui se posent depuis, avec des obligations pour les employeurs. Le travail sous épidémie a en effet mis en lumière les effets négatifs de ce mode d'organisation du travail dès lors qu'il est mal organisé, pas négocié et pratiqué en dehors de tout cadre formel. C'est la conséquence, notamment, d'une ordonnance de 2017 qui, au prétexte d'étendre le télétravail, en particulier occasionnel, a «*assoupli*» les règles de sa mise en œuvre, rendue possible par une simple «*charte*» à l'initiative de l'employeur, après avis du comité social et économique, et la suppression de l'obligation d'un avenant au contrat de travail. D'où une première nécessité: redonner toute sa place à l'accord collectif, protecteur pour les salariés, en abrogeant l'ordonnance de 2017 qui «*a court-circuité le travail des partenaires sociaux qui s'étaient mis d'accord sur un diagnostic et des recommandations*», rappelle Jérôme Vivenza.

Seconde nécessité: intégrer les nouvelles problématiques apparues depuis l'Ani de 2005, portées par l'accélération de la numérisation du monde du travail. Citons: la sécurisation des données, la surveillance des salariés, le droit effectif à la déconnexion ou le renforcement du rôle des Irp avec, notamment, un droit d'accès aux «*tiers lieux*» en plein essor. Se pose également la question de la prévention des violences sexistes et sexuelles, alors que l'enquête de l'Ugict-Cgt a montré que 20% des femmes télétravaillant pendant le confinement avaient été victimes de violences. Au-delà, argumente Marie-José Kotlicki, «*il faut repenser le télétravail en articulant l'aspiration à l'autonomie, sur la base de deux ou trois jours maximum de télétravail par semaine, et les enjeux liés aux objectifs de qualité: qualité en matière de santé, d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle, du travail et du lien social*». Les partenaires sociaux ont jusqu'à fin septembre pour trouver un accord. ◀

Christine LABBE

Profils

En 2017, selon la Dares, 1,8 million de salariés télétravaillaient régulièrement ou occasionnellement, soit 7% des salariés. Cette proportion tombe à 3% pour les seuls télétravailleurs dits «*réguliers*», qui opèrent au moins un jour par semaine. Dans ce cas, ce sont majoritairement des cadres (61%) alors qu'ils représentent 16,9% des salariés. Cette pratique concerne par ailleurs 3,2% des professions intermédiaires. Elle est très marginale chez les employés (1,4%) et les ouvriers (0,2%). Femmes et hommes y recourent régulièrement dans des proportions équivalentes, plus fréquemment au sein des familles monoparentales.

Vers un embryon de solidarité ?

La Commission européenne propose un plan de relance de 750 milliards d'euros pour faire face aux conséquences de la pandémie de coronavirus. Dans cette nouvelle donne, quelle intervention syndicale pour le renforcement de la solidarité, la transition vers une économie bas carbone et l'amélioration concrète des conditions de vie et de travail ?

Avec un plan de relance de 750 milliards d'euros qui s'additionnerait aux mesures déjà prises (*voir encadré*), la Commission européenne crée incontestablement une situation nouvelle. S'agit-il d'un saut qualitatif? L'Histoire le dira. Pour l'heure, au-delà du montant, certes considérable mais loin de répondre aux besoins évalués par exemple à 2 000 milliards d'euros par le Parlement européen, ce qui retient l'attention, ce sont les modalités inédites de ce plan. Tout d'abord, c'est la Commission qui s'endettera auprès des marchés financiers, et non les États membres, ce qui permettra de relâcher un peu la pression sur les finances publiques des plus endettés.

Une autre solution aurait été de monétiser la dette publique en demandant à la Banque centrale européenne (Bce) de financer directement ce plan de relance plutôt que de recourir à l'endettement. Mais les traités européens, et surtout le rapport de force sociopolitique entre capital et travail à l'échelle du continent, ne le permettent pas encore. Ensuite, il faut le noter, les modalités de dépense mettent l'accent sur la solidarité: 500 milliards d'euros seront déboursés sous forme de subventions aux États membres les plus affectés par les retombées économiques de la pandémie: cela représenterait 82 milliards d'euros pour l'Italie et 77 milliards d'euros pour l'Espagne, que ces pays n'auront pas à rembourser.

Un mécanisme plus classique de prêt, à hau-

teur de 250 milliards d'euros, complète ce dispositif en permettant aux États membres de bénéficier de taux d'intérêt plus favorables que s'ils empruntaient directement sur les marchés financiers. Ces prêts remboursables à très long terme viendront cependant s'ajouter à l'importante dette publique déjà détenue par les États membres, ce qui pourrait les contraindre à un surcroît d'austérité si le Pacte de stabilité et de croissance reste inchangé.

Une action syndicale coordonnée au niveau européen sera indispensable

Quelle sera l'affectation de ces dépenses? Sur ce point, la proposition de plan de relance de la Commission européenne repose sur trois piliers distincts.

Le premier vise à aider les États membres à récupérer des effets de la crise et à préparer l'avenir, en créant tout d'abord une « facilité européenne pour la reprise et la résilience » destinée à financer des plans de relance nationaux (560 milliards d'euros). Corrélativement, le financement de la politique de cohésion territoriale européenne sera augmenté de 55 milliards d'euros. Enfin, les moyens alloués à la transition écologique vers une économie neutre du point de vue climatique seront renforcés de 40 milliards d'euros pour le Fonds pour une transition juste et de 15 milliards d'euros pour le Fonds européen de développement rural.

Le deuxième pilier cible les entreprises et les investisseurs privés, avec 31 milliards d'euros pour le soutien à la solvabilité des entreprises et 15 milliards d'euros de garanties bancaires pour les investissements.

Dans le troisième pilier, la Commission entend « tirer les enseignements de la crise et relever les défis stratégiques auxquels l'Europe est confrontée » selon ses propres termes, en proposant un nouveau programme intitulé « L'Ue pour la santé », doté d'un budget de 9,4 milliards d'euros, de façon à renforcer la sécurité sanitaire et à se préparer à de futures crises sanitaires.

Pour entrer en vigueur, cette proposition doit recueillir le soutien du Parlement européen et l'unanimité des États membres. Or l'Autriche, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède, surnommés les « quatre frugaux », s'opposent au mécanisme solidaire de subvention. Ils préfèrent que le plan de relance se fasse sous forme de prêts car ils

Repères

Le plan de relance s'inscrit dans une discussion plus large autour du budget européen. Ainsi, la Commission européenne propose un budget de l'Union européenne de 1 100 milliards d'euros en prix de 2018 pour la période 2021-2027, auquel s'ajouterait le plan de relance de 750 milliards d'euros, soit une enveloppe globale de 1 850 milliards d'euros, ce qui représente 2 % du revenu national brut (Rnb) de l'Union européenne. Seuls l'Autriche, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède – les « quatre frugaux » – souhaitent que ce budget ne dépasse pas un volume de 1 % du Rnb de l'Union. Il est actuellement financé par des droits de douane, les contributions des États membres fondés sur la taxe sur la valeur ajoutée (Tva) et sur leur revenu national brut. À noter: la Commission européenne a proposé de nouvelles ressources pour le financement du budget européen, telles qu'une taxe carbone aux frontières, une taxe sur les géants du numérique, une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. Elle suggère d'affecter les recettes de ces nouvelles ressources au remboursement des emprunts qu'elle contractera pour financer le plan de relance européen, ainsi que le service de cette dette.



estiment qu'ils n'ont « pas à payer » pour les pays du sud de l'Europe qu'ils jugent dispendieux. Ils pensent également que des conditionnalités plus strictes, telles que l'exigence de réformes structurelles, devraient accompagner ce plan.

L'action syndicale coordonnée au niveau européen et national sera indispensable pour éviter que l'inévitable négociation entre États membres débouche sur un programme d'austérité sous couvert de plan de relance. La vigilance et l'intervention syndicale coordonnées seront nécessaires pour faire de la proposition de la Commission un levier pour engager l'Europe sur la voie d'un autre modèle socio-économique, qui abandonne définitivement les politiques d'austérité. Il s'agit de développer les communs dans les champs de la santé, du changement climatique, de la création d'emplois de qualité, des salaires, pour réduire les inégalités sociales et territoriales et faire face aux urgences sociales pour une amélioration rapide et profonde des conditions de vie et de travail des Européens. En particulier lorsqu'il s'agira des plans de relance nationaux appelés à être financés par la « facilité européenne pour la reprise et la résilience » dont le budget concentre les trois quarts du plan de relance européen. En effet, chaque pays pourra, sur une base volontaire, présenter un programme de relance adapté à ses besoins spécifiques.

Développer les communs dans les champs de la santé, du climat, d'emplois de qualité ...

À l'heure où nous écrivons, la Commission européenne fait savoir qu'elle examinera la demande du pays en fonction de plusieurs critères : les recommandations de politiques socio-économiques qu'elle lui adresse chaque année dans le cadre de la gouvernance économique européenne ; la cohérence avec les priorités stratégiques de l'Union européenne en matière de climat (Pacte vert/Green Deal) et avec les plans nationaux en matière d'énergie et de climat

LA VIGILANCE ET L'INTERVENTION SYNDICALE COORDONNÉES SERONT NÉCESSAIRES POUR FAIRE DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION UN LEVIER, ENGAGER L'EUROPE SUR LA VOIE D'UN AUTRE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE, QUI ABANDONNE DÉFINITIVEMENT LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ.

(Pnec) et les plans nationaux pour une transition juste vers l'économie bas carbone. Il sera indispensable de clarifier l'articulation entre ces critères car, jusqu'à présent, les recommandations de politiques socio-économiques émises par la Commission européenne ont fait la part belle au dogme néolibéral.

Sur la base de cette évaluation du plan de relance national, la Commission fournira des recommandations, mais sans que celles-ci soient contraignantes. Sera contraignant, en revanche, l'avis rendu à la majorité qualifiée par les États membres au sein d'un comité spécifique du Conseil de l'Union européenne (procédure d'examen). En théorie, alors que la Commission ne pourra qu'inciter les pays à aligner leurs plans de relance nationaux sur les ambitions du Pacte vert, les États membres auraient, quant à eux, le pouvoir de retoquer le plan de relance d'un pays en raison, par exemple, de son inadéquation avec les objectifs environnementaux de l'Ue ou du non-respect de certaines conditions au cas où celles-ci aient été rajoutées suite à la négociation interétatique du plan de relance européen, comme nous en indiquons la possibilité ci-dessus.

D'où l'importance majeure, pour le mouvement syndical, de pouvoir négocier la déclinaison nationale du plan de relance européen, afin d'obtenir que son contenu soit soumis à des conditionnalités sociales et écologiques fortes. Pour la Cgt, les investissements massifs qui font partie des plans de relance devraient notamment servir à créer des emplois, à renforcer la justice sociale et à intensifier l'action en matière de climat. Par exemple, investir massivement dans la rénovation des bâtiments permettrait de créer des emplois, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation d'énergie et la dépendance énergétique ainsi que de réduire la pauvreté énergétique. ◀

Denis MEYNT

Conseiller à l'espace international Cgt

Un cadre commun pour la

Les partenaires sociaux européens ont travaillé à un accord-cadre normatif qui devait être signé le 23 juin. Les États auront trois ans pour le retranscrire.

Et si le responsable de la digitalisation dans votre entreprise s'appelait « Covid-19 » ? La plaisanterie, qui a largement circulé durant le confinement, se fonde sur un constat partagé : l'épidémie, en obligeant à s'approprier en quelques semaines ce qui aurait pu prendre des années, a accéléré de manière spectaculaire la transformation numérique de nos vies, dans ses dimensions à la fois privée et professionnelle. Le développement du télétravail à grande échelle en est la traduction la plus éclairante, comme l'illustrent notamment les bilans des plateformes de visioconférences qui, en quelques jours, ont gagné plusieurs centaines de millions d'utilisateurs dans le monde pour des réunions virtuelles. Mais il n'est pas le seul : essor du e-commerce, des téléconsultations, des usages de l'intelligence artificielle, de la formation et de l'enseignement à distance avec des millions d'étudiants basculant brutalement dans des études et des examens « en ligne » (voir page 24). Ce que l'on appelle la « transformation digitale », sans pouvoir en donner d'ailleurs une définition précise, s'est imposée parfois à notre corps défendant.

Révolution numérique et travail

« *Quand le contact personnel devient un problème, le numérique est une solution* », affirme même un chef d'entreprise cité par les Échos¹. On peut, comme c'est son cas, s'en réjouir... ou s'en inquiéter. Ce que l'Ugict-Cgt, qui refuse l'idée de déterminisme technologique, résume d'une question : « Ubérisation ou progrès » ? En travaillant depuis trois ans le lien entre révolution numérique, transformation du travail et management², elle en pointe les dangers mais aussi les opportunités : va-t-on vers des suppressions d'emplois et une surveillance généralisée ou s'agit-il de mettre en place une « économie du partage décarbonée où les gains de productivité sont utilisés pour réduire le temps de travail et bien travailler » ? En étudiant la transformation digitale d'une multinationale³, deux chercheuses ont mis en évidence ses ambivalences au travers des questionnements portés par le management de proximité, entre « fatalisme et distance critique » : craintes en effet des risques de « flitage » mais aussi de disparition des liens physiques et des échanges « en face-à-face » ; inquiétudes sur l'avenir des postes, des métiers et de la perte de qualification. Pour conclure sur le besoin de « *régulation pour accompagner ces transformations* ».

Après plusieurs mois de négociations, c'est le sens de l'accord-cadre sur lequel les partenaires sociaux européens ont travaillé jusqu'à la veille du confinement, traduction d'un engagement commun à « *optimiser les avantages et relever les défis de la numérisation dans le monde du travail* ». Si sa signature est intervenue le 23 juin, la négociation avait mal débuté : « *Le collègue "employeurs" souhaitait se contenter d'une charte de "bonnes pratiques", excluant de fait une réglementation normative et renvoyant toute forme d'encadrement à l'entreprise ou au secteur concernés* », témoigne Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt, qui a obtenu le mandat d'Eurocadres et participé, à ce titre, à la négociation. Échec de la stratégie patronale : l'un des points de l'accord-cadre est bien son caractère normatif, ce qui n'est pas fréquent au niveau européen.

Une stratégie conjointe en cinq étapes

Pilote de la négociation pour la Confédération européenne des syndicats (Ces), Ester Lynch, sa secrétaire générale adjointe « *n'a rien lâché* », souligne ainsi Jean-Luc Molins, qui insiste sur la méthode : la sélection, à partir d'objectifs prioritaires, de dix interventions (place de l'humain, droit à la déconnexion, formation...) portées chacune, en séance plénière, par un membre différent de la délégation syndicale. En amont, la Ces comme Eurocadres ont travaillé à des « feuilles de route » présentées lors d'un séminaire. Celle d'Eurocadres s'est concentrée sur trois aspects de la digitalisation, comme le précise Nayla Glayse, membre de son présidium et du bureau l'Ugict-Cgt : « *Nous avons particulièrement travaillé sur la formation, l'équilibre entre vies privée et professionnelle et les questions soulevées par l'intelligence artificielle, notamment dans ses dimensions éthiques, d'utilisation des données personnelles ou de droit de regard des instances représentatives du personnel.* »

Au côté de l'importance accordée à la formation, la place attribuée au rôle des Irp constitue justement un autre point fort du texte, en posant notamment le principe d'un « *processus conjoint* » décliné avec précision dans une stratégie en cinq étapes. Après avoir indiqué que la présence ou l'introduction des technologies du numérique avait un impact sur de multiples thèmes, par ailleurs interdépendants (contenu du travail, conditions et relations de travail, organisation du travail...), il dresse la liste des sujets qui devraient, également, faire l'objet d'une

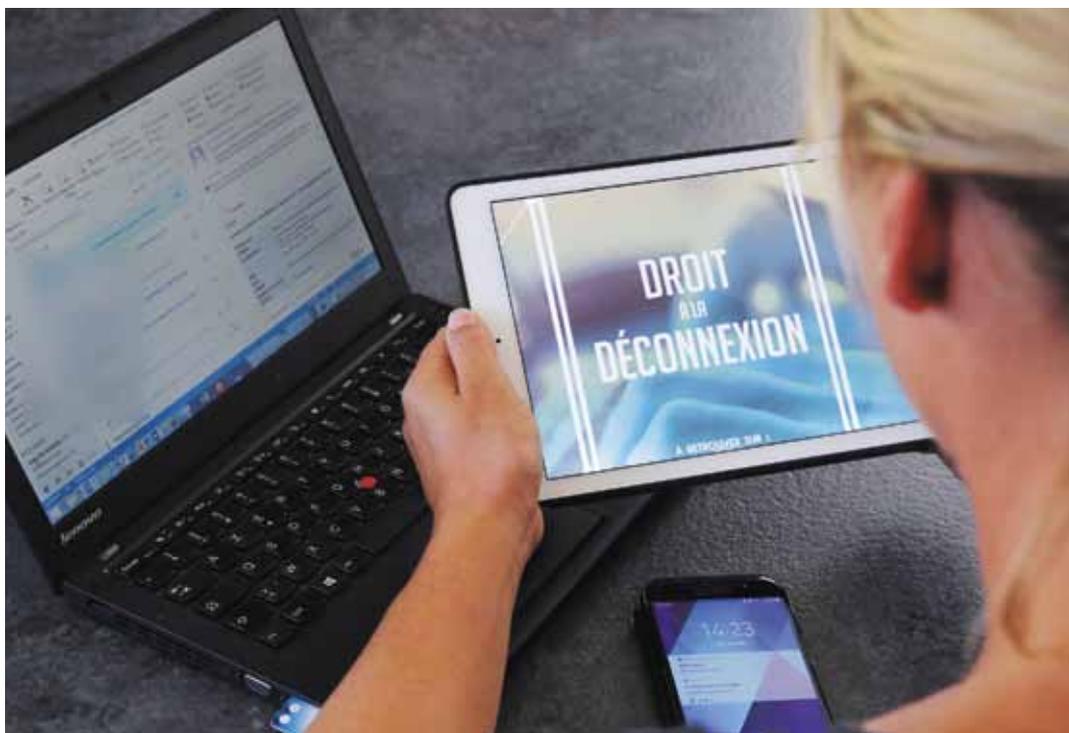
1. Les Échos, 14 avril 2020.

2. Retrouver la campagne Le numérique autrement sur : [https://lenumerique autrement.fr](https://lenumerique.autrement.fr)

3. Marie Benedetto-Meyer et Anca Boboc, « Accompagner la transformation digitale », Travail et Emploi n° 159, 2019.

transformation numérique

L'ACCORD RAPPELLE LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ, ET LA NÉCESSITÉ DE METTRE L'ACCENT SUR LA PRÉVENTION, AVEC NOTAMMENT UNE ÉVALUATION CONJOINTE, ENTRE L'EMPLOYEUR ET LES IRP, DE L'ORGANISATION ET DE LA CHARGE DE TRAVAIL. CELA VA AU-DELÀ DU DROIT FRANÇAIS.



JEAN-FRANÇOIS FREY / MAXPPP

négociation: les compétences numériques et la sécurisation de l'emploi; l'intelligence artificielle avec la garantie du principe de «l'homme aux commandes»; le respect de la dignité humaine et la surveillance; les modalités de connexion et de déconnexion.

Des avancées et des points de blocage

Sur ce dernier point, le « droit à la déconnexion », qui a fait l'objet d'âpres débats, n'apparaît pas en tant que tel. Mais il est défini dans ses modalités: l'accord garantirait qu'« aucun travailleur ne peut être obligé d'être joignable en dehors de son temps de travail, et que tout travail supplémentaire doit être payé ou compensé », souligne Jean-Luc Molins. Il rappelle la responsabilité de

l'employeur en matière de santé et de sécurité, et la nécessité de mettre l'accent sur la prévention, avec notamment une évaluation conjointe, entre l'employeur et les Irp, de l'organisation et de la charge de travail. Du point de vue du contenu, cela va au-delà du droit français.

D'autres points de blocage n'ont pas pu être levés. L'un porte sur le champ d'application. Certes ce champ est large: il couvre l'ensemble de l'Union européenne pour toutes les entreprises du secteur privé comme public, ainsi que les plateformes. Mais, précise le texte, « dès lors qu'une relation de travail existe telle que définie au niveau national ». Jusqu'à la dernière séance, les négociateurs syndicaux ont tenté d'éviter cette référence de manière à ouvrir la voie à un statut de travailleur des plateformes en relation avec le lien de subordination, avec des droits de référence européens. Si cela n'a pas été le cas, l'accord-cadre contient toutefois une liste de thèmes à traiter et de préconisations qui sont autant d'appuis pour de futures négociations. C'est ce qu'explique Jean-Luc Molins: « De la même manière que l'accord européen de 2002 sur le télétravail s'est traduit, en France, par l'accord national interprofessionnel de 2005, il n'y aura pas d'autre choix que de faire de la transformation numérique un objet de négociation. » Avec sa signature en effet, les États ont trois ans pour le retranscrire.

Déconnexion

Au plus fort de la pandémie, environ 40% des salariés européens ont télétravaillé, selon Eurofound. Alors que les États se déconfinent peu à peu, la Ces « appelle les employeurs à respecter le droit à la déconnexion ». Elle s'appuie pour cela sur la dernière enquête européenne portant sur les conditions de travail, enquête qui a mis en lumière les risques auxquels les télétravailleurs sont exposés: une durée hebdomadaire de travail portée à quarante-huit heures et plus, un débordement du travail sur le temps libre et un sommeil dégradé. Pour Esther Lynch, secrétaire générale adjointe de la Ces, « le télétravail a permis à des millions de personnes de préserver leur revenu tout en travaillant ». Mais en prenant un caractère plus permanent dans la vie professionnelle, si les employeurs doivent respecter ce droit « les États doivent aussi l'inclure dans leur législation nationale ».

Christine LABBE

Sous contrôle numérique

Après les cours magistraux, les examens : avec la crise sanitaire, l'enseignement supérieur a brutalement basculé dans la vie à distance. En cette période de partiels, la fermeture des établissements jusqu'à septembre a poussé un certain nombre d'entre eux à privilégier les examens oraux « vidéo » ou les questionnaires à choix multiples (Qcm) en ligne proposés par des prestataires privés. Dans ce paysage extrêmement hétérogène, où l'absence de cadrage national a conduit à une multiplicité de modalités d'évaluation, la traque des potentiels fraudeurs se fait au détriment du droit à la vie privée des étudiants étroitement surveillés, dans le public comme dans le privé, par des logiciels de traçage des comportements numériques.

Une fronde inédite des étudiants d'Hec a pourtant marqué les esprits. Dans une lettre ouverte, 300 d'entre eux ont dénoncé la mise en place d'un système « *inégalitaire et intrusif* » permettant à une plateforme de surveiller leur comportement comme leur environnement de travail, en l'occurrence leur domicile. Accès aux données des sites web consultés mais aussi scan à 360 degrés de la pièce dans laquelle ils passent leur examen, tous les moyens numériques semblent désormais permis pour éviter « la triche ». Il faut dire que l'argumentaire des prestataires a de quoi séduire. L'un d'eux, par exemple, vante ainsi « *une console de surveillance unique [permettant] de surveiller les examens en temps réel, grâce à des algorithmes avancés lorsqu'un élève adopte un comportement suspicieux* ». La console peut ainsi prendre le contrôle de l'adresse Ip de l'ordinateur, dont le fonctionnement est bloqué à distance par l'examineur.

Est-ce légal ? Quelle que soit la technologie utili-

Au motif de la crise sanitaire, le gouvernement encourage, sans débat public ni cadre juridique clair, des pratiques intrusives de surveillance à distance des examens.

sée, la mise en place de tels systèmes constitue un traitement de données personnelles, rappelle la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), ce qui implique le respect du Règlement général sur la protection des données (Rgpd) comme des principes de la loi Informatique et libertés, tels que la « finalité » et la « proportionnalité ». Ce n'est pas le cas, « *a priori* » note la Cnil, dans deux cas de figure : les traitements biométriques comme la reconnaissance faciale via une webcam ou la prise de contrôle à distance d'un ordinateur personnel. De ce point de vue, certains établissements sont à la limite de la légalité.

Traçage numérique et reconnaissance faciale

Le plus étonnant est que ces pratiques, mises en place sans débat public ni cadre juridique clair, sont clairement encouragées par le gouvernement qui s'appuie sur l'ordonnance du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire. Sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le plan de continuité pédagogique, dans son chapitre « Évaluer et surveiller à distance », va jusqu'à faire la promotion de cinq fournisseurs de services européens, avec offres tarifaires. L'un d'eux, justement, propose un système d'authentification utilisant un algorithme de reconnaissance automatique des visages qui vérifie l'identité de l'utilisateur en ligne.

Si l'exemple d'Hec est frappant, il est loin d'être isolé. À Rennes-I, à Paris-II mais aussi à Bordeaux ou à Marseille, l'Unef, qui milite pour le « *zéro améliorable par devoirs maison* » constate une multiplication de ces pratiques intrusives et sources d'inégalités du fait de la fracture numérique. Face à la pression des étudiants et de leurs organisations, certains établissements ont renoncé, d'autres se sont simplement adaptés. Comme Hec, contrainte de repousser la date des examens pour respecter une obligation, rappelée par le ministère : porter la modification des modalités d'examens à la connaissance des candidats « *par tout moyen* », dans un délai ne pouvant être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Et après la crise ? Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, a récemment demandé aux universités de poursuivre à la rentrée les cours magistraux à distance pour éviter « *les amphibondés* ». Demain, le risque est réel que la distance devienne la règle pour éviter à bon compte des salles d'examens bondées, en lieu et place d'une réflexion globale sur les moyens et les dysfonctionnements de l'Université. ◀

Christine LABBE





ADRIEN VAUTIER/IMAXPPP

point de vue ISABELLE GRÉMY

DIRECTRICE DE L'OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE SANTÉ
D'ÎLE-DE-FRANCE

Propos recueillis par Christine LABBE

Épidémie : aux origines de la surmortalité

Une étude* met en évidence le poids des inégalités sociales de santé et des facteurs liés à l'emploi pour expliquer la surmortalité observée dans certains territoires franciliens, particulièrement en Seine-Saint-Denis. Des inégalités qui se sont certainement creusées au cours de la période, du fait notamment des faibles possibilités de travail à distance.

Dès le début de l'épidémie ont été mises en évidence des disparités de morbidité et de survie des personnes en fonction de leur âge. Mais il est apparu également de fortes inégalités sociales de diffusion du virus, comme en Île-de-France où le département de la Seine-Saint-Denis, pourtant le plus jeune, mais aussi certaines intercommunalités du nord des Hauts-de-Seine, ou le Val-d'Oise, semblent particulièrement touchés. Cette surmortalité observée entre début mars et mi-avril intervient dans la région la plus inégalitaire socialement : elle concentre à la fois les populations les plus riches et les plus pauvres, avec un écart d'espérance de vie à la naissance qui peut atteindre sept à huit ans. Début avril, l'Observatoire a été sollicité par l'Agence régionale de santé pour fournir les éléments d'analyse de cette surmortalité dans les départements franciliens. Notre étude montre que certaines populations ont été plus à risques que d'autres d'être exposées à une contamination – et, une fois contaminées, de développer des formes graves de la maladie. Mais pour parvenir à rapporter les décès au contexte de vie, la première difficulté a consisté à « domicilier » ceux qui avaient pu intervenir en milieu hospitalier, parfois dans un établissement situé dans un autre département. Grâce à ces données domiciliées fournies par l'Insee – et même s'il faut encore les prendre avec prudence –, il a été possible de différencier l'impact de l'épidémie sur les populations départementales. Ce sont des résultats provisoires qui restent encore à affiner en prenant en compte le phénomène épidémique dans sa durée. Mais, au cours de la période étudiée, ils mettent bien en évidence une surmortalité majeure en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre : par rapport à la même période de 2019, elle supérieure de 69 % au mois de mars et de 118 % entre le 31 mars et le 10 avril. Au sein même du départ-

tement apparaissent également des poches de surmortalité encore plus accentuées, surtout dans certaines intercommunalités situées dans sa partie nord, comme celle de Plaine-Commune (+ 168,7 %). Pour autant, nous ne savons pas encore si cela est dû à des inégalités sociales de santé plus marquées, ou au fait que le confinement a freiné la propagation du virus vers le sud du département.

Nous avons cherché à mettre en exergue les disparités locales de certains facteurs potentiels de risques et de fragilité, comme les facteurs sociodémographiques, urbains, sanitaires ou liés à l'emploi. Les inégalités sociales de santé sont en effet très bien documentées. Nous savons ainsi que les populations séquanodionysiennes sont « traditionnellement » dans un état de santé plus dégradé que la moyenne francilienne, avec des taux supérieurs de maladies chroniques – cardio-vasculaires, diabète ou obésité –, un facteur de risque en soi qui possède un gradient social important. Les caractéristiques sociales ont également une influence sur les conditions de logement et d'habitat. En Seine-Saint-Denis, le confinement dans un espace étroit de familles souvent nombreuses a pu compliquer le respect des gestes barrières et constituer un facteur de risque de contamination.

À cela il faut ajouter les facteurs liés à l'emploi. Les données dont nous disposons montrent que le département le plus touché est aussi celui qui a été largement pourvoyeur de ceux que l'on a appelés les « travailleurs clefs » (aides-soignants, livreurs, caissiers, personnels du nettoyage ou des transports en commun...) qui n'ont pu se protéger en raison de la faiblesse du télétravail et ont continué à aller sur site pendant la période de confinement. Si ces travailleurs représentent 9 % des salariés franciliens, cette proportion atteint 12 % en Seine-Saint-Denis. Cette population active est d'autant plus soumise à des risques de contamination qu'elle utilise les transports en commun et, pour la moitié d'entre elle, change de département pour se rendre sur son lieu de travail. Pour toutes ces raisons, il est probable que les inégalités sociales de santé se soient accrues durant cette période. À terme, notre objectif est d'affiner ce diagnostic à une échelle communale, voire infracommunale – par quartiers – pour mesurer avec davantage de précision les populations particulièrement vulnérables au Covid-19. ◀

* Observatoire régional de santé, « La surmortalité durant l'épidémie de Covid-19 dans les départements franciliens », 30 pages, avril 2020. À retrouver sur www.ors-idf.org.

Web

• Sur Sante-et-travail.fr : « Covid-19 : "la double peine des travailleurs occupant des postes peu qualifiés" », un entretien avec Émilie Counil, épidémiologiste, chercheuse à l'institut national d'études démographiques (Ined), ainsi que « Quelques rappels essentiels sur le coronavirus ».

• Sur Youtube : « Le Covid-19, un nouveau risque professionnel ? » (11'51"), un exposé de Morane Keim-Bagot, juriste, professeure de droit privé à l'université de Bourgogne.

• Sur Syndicollectif.fr : « Santé au travail : un article de Laurent Vogel ». Ce chercheur à l'Université libre de Bruxelles, et membre de l'Institut syndical européen, étudie « l'outil du droit communautaire dans les luttes pour la santé au travail en Europe ».

Biblio

• Lucie Goussard et Guillaume Tiffon (dir.), *Syndicalisme et santé au travail*, Le Croquant, 280 pages, 2017, 15 euros.

• Véronique Daubas-Letourneux, Nathalie Frigul, Paul Jobin, Annie Thébaud-Mony, *Santé au travail, approches critiques*, La Découverte, 2012, 340 pages, 24 euros

• Annie Thébaud-Mony, Philippe Davezies, Laurent Vogel, Serge Volkoff, « Les Risques du travail, pour ne pas perdre sa vie à la gagner », La Découverte, 2015, 608 pages, 28 euros.

MALADIE PROFESSIONNELLE
POUR TOUS LES SALARIÉS

Rien, toujours rien. Si, depuis le 21 avril, les personnels soignants savent que le coronavirus est reconnu comme maladie professionnelle, les autres salariés qui, au cœur de l'épidémie, ont continué à travailler en extérieur, n'ont toujours aucune garantie en la matière. Personnels du transport ou de la sécurité, salariés en activité d'accueil ou de guichet comme les employés de l'alimentation, aucun ne peut faire reconnaître le coronavirus comme tel. La chose est grave. Car, pour l'heure, un salarié infecté dans le cadre de son activité doit se lancer dans un long parcours pour faire valoir ses droits, sa contamination au travail devant être prouvée et démontrée au cas

par cas. Avec les confédérations syndicales, les inspecteurs du travail Cgt ont plusieurs fois soulevé le problème ces dernières semaines – notamment au regard de la situation dans les abattoirs où, depuis le 11 mai et le déconfinement, plusieurs foyers de contamination ont été recensés. Mais ils n'ont pas été les seuls à s'exprimer en ce sens. Dès le 3 avril, l'Académie de médecine a demandé au gouvernement de déclarer que tous les professionnels ayant été exposés au Covid-19 seraient pris en charge « au titre des maladies professionnelles dues à des virus, en analogie avec différents tableaux de maladies professionnelles liées à des agents infectieux ». La décision n'est toujours pas prise.

TÉLÉTRAVAIL
DES EXPERTISES À VENIR

S'il est possible désormais de faire reconnaître le lien existant entre troubles psychiques et accident du travail, jamais, à ce jour, des salariés ou leurs familles ne sont parvenus à faire reconnaître l'anxiété, le stress ou le surmenage comme des maladies professionnelles à part entière, consignées à ce titre par la Sécurité sociale. Ils y sont arrivés uniquement lorsqu'un suicide était survenu. Qu'en sera-t-il demain alors que, pendant le confinement, le télétravail s'est fortement développé, la plupart du temps sans qu'aucun accord ait été négocié pour organiser la chose et accompagner les salariés? Jean-François Lacouture, responsable du pôle juridique au sein du cabinet Émergences,

ne serait pas surpris que des élus Cse contactent demain le cabinet afin de réaliser une expertise sur les pathologies psychologiques engendrées par la généralisation du télétravail pour tenter de les faire reconnaître, au moins, comme maladie à caractère professionnel. Le combat sera long. Pour mémoire, ces dernières semaines, selon l'enquête de l'Ugict « Le Travail sous épidémie », 31 % des télétravailleurs ont noté une augmentation de leur charge de travail et 24 % une augmentation de leur temps de travail, 44 % ont dit ressentir des douleurs physiques inhabituelles telles que mal de dos, de la nuque ou des poignets, et 35 % une anxiété inhabituelle.

EUROPE
UN APPEL DES DIRIGEANTS SYNDICAUX

« Non seulement des régimes d'indemnisation doivent être mis en place pour couvrir les victimes de maladies professionnelles Covid-19 et leurs familles, mais le droit européen doit être adapté pour couvrir de manière adéquate les différents groupes de travailleurs exposés à cette pandémie et reconnaître le coronavirus comme maladie professionnelle » : telle est la demande de la Confédération européenne des syndicats dans un courrier adressé à Nicolas Schmit, le commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et aux Droits sociaux. Une lettre cosignée par les secrétaires généraux des fédérations européennes des travailleurs du bois et de la construction,

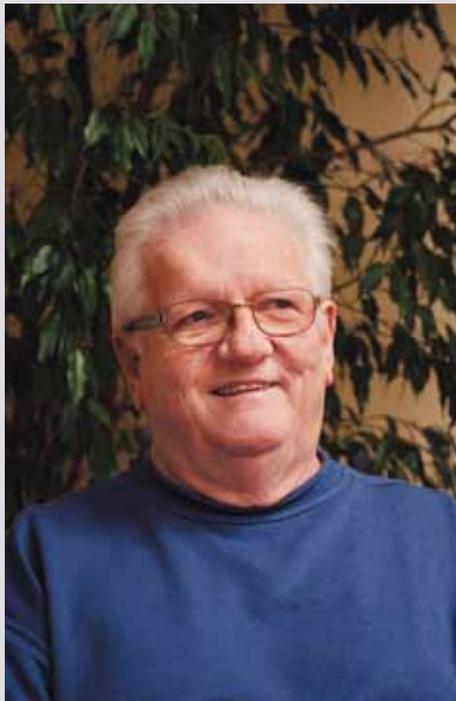
de l'agroalimentaire, des journalistes, des services publics, des fonctionnaires de police, de l'enseignement et de la formation, des transports ou encore de l'industrie. Dans leur texte, ces dirigeants syndicaux ont tenu à rappeler le lien existant entre précarité et exposition à la pandémie : « Trop de travailleurs ont été contraints de travailler pendant cette crise parce qu'ils n'ont pas accès au plein-emploi, à la protection sociale et à la représentation. » Renforcement des droits syndicaux et défense de l'emploi devront donc être aussi, dans les semaines qui viennent, la priorité inscrite à l'agenda social européen et national, concluent-ils tous.

Patrice Pétrault nous a quittés

La mort nous a ravi Patrice, un triste jour de mai dernier. Elle a pour ce faire emprunté les armes d'un meurtrier de masse, d'une pandémie. Sans doute a-t-elle estimé qu'au vu du personnage, il n'en fallait pas moins. Âgé de 71 ans, Patrice s'est battu, bec et ongles, pendant sept longs mois, en soins intensifs, contre le Covid-19.

Même pour ceux qui le savaient hospitalisé depuis la fin mars, sa fin a été une terrible surprise. C'est qu'il nous avait tous habitués – sa famille, ses proches et ses camarades – à déjouer les coups du sort, à dénouer les situations les plus embrouillées, celles qui, souvent, semblaient sans issue. Patrice était un de ceux par qui les choses les plus improbables finissent par arriver, à force d'intelligence persévérante. Brillant, tenace, négociateur redoutable et respecté de tous, y compris de ceux qu'il combattait sans compromis, débateur infatigable à la gouaille facile, il avait mis sans compter son temps et son énergie au service de l'activité syndicale. Sous des dehors bonhommes et souriants, il savait conjuguer avec autorité des talents multiples : gestionnaire efficace, stratège revendicatif, animateur chaleureux du collectif militant... Une combinaison qui devait l'amener de façon constante à assumer les premières responsabilités dans nombre des structures de la Cgt où il était impliqué.

Administrateur de l'Ugict-Cgt à partir de 1983, élu à son bureau national en 1985 puis trésorier national jusqu'en 1992, il siégea à la commission exécutive de l'Ugict jusqu'en 2005. Dès 1993, il rejoignit également l'équipe dirigeante de la Fédération des industries du livre et du papier Cgt. Devenu secrétaire, puis secrétaire général du Syndicat national des cadres et techniciens du livre en remplacement de Roger Laurent, il mit toute son énergie à transformer le syndicat national en union fédérale. Les changements de structure ne sont jamais simples et il y parvint grâce à sa ténacité



Sous des dehors bonhommes et souriants, Patrice Pétrault savait conjuguer des talents multiples : gestionnaire efficace, stratège revendicatif, animateur chaleureux du collectif militant...

et en faisant montre d'un sens aigu du dialogue, mis au service de l'unité au sein de l'organisation syndicale.

Au-delà de ses responsabilités de négociateur dans le cadre des activités revendicatives de la fédération, il démontra ses qualités d'organisateur, sachant étendre l'influence de la Cgt dans des secteurs nouveaux, particulièrement dans celui de l'édition du livre. Il contribua ainsi au renforcement de la Cgt dans l'ensemble du salariat des industries graphiques dans lesquelles les ingénieurs, cadres et techniciens prenaient proportionnellement une place de plus en plus importante avec l'évolution des technologies.

Son engagement dépassait le syndicalisme, et son combat pour la défense des opprimés, des exploités, pour la construction d'une société de justice et de solidarité se retrouvait dans son militantisme au Pcf, tissé d'actions menées au quotidien, sans concession. C'est avec la même énergie qu'il s'investissait sans compter auprès des habitantes et habitants de Marly-la-Ville, où il venait une nouvelle fois d'être réélu sans aucune difficulté. Proche de ses concitoyens, Patrice s'investissait avec rigueur dans la gestion municipale sans jamais perdre de vue l'intérêt général.

Celles et ceux qui, en Patrice, ont perdu un ami et un camarade, ont eu la douleur supplémentaire de ne pouvoir lui dire adieu, eu égard aux conditions sanitaires à la date de son décès. Ses compagnons du Livre, du bureau parisien Ufict-Lc, de l'Ufict-Lc, de la Filpac, de l'Ugict, de la Cgt tout entière ont multiplié les témoignages d'affection et de condoléances, singulièrement auprès de Claire et Fabien, ses enfants, de Christine, sa belle-fille, d'Inès et Elsa, ses petites-filles, ainsi qu'à toute sa famille.

Toute l'équipe d'Options, qui a pu compter à de nombreuses reprises sur l'attachement de Patrice au journal, s'associe à leurs témoignages.



le maximum de marges financières. En 1990, 20% des substances actives composant nos médicaments étaient produites hors de France, aujourd'hui c'est 80%. Et 40% des médicaments commercialisés en Europe sont fabriqués et conditionnés ailleurs, passant par des cascades de sous-traitants. La traçabilité d'un médicament devient difficile. Les substances actives sont le plus souvent produites en Inde ou en Chine. Puis la chaîne de fabrication joue à saute frontières en fonction du moins-disant social plus que de la qualité. Les grands groupes vont où les exigences sur la protection de la santé des travailleurs et où les salaires sont bas, d'autant que ces pays sont aussi souvent les moins regardants sur les normes environnementales, la chimie fine s'avérant très polluante.

Médicaments
«made in»... où ça ?

Ce partage des tâches se traduit par des ruptures récurrentes dans les chaînes d'approvisionnement et des pénuries de médicaments, qui ont fait l'objet de plusieurs alarmes. En 2008, 42 ruptures de stocks étaient enregistrées en France; en 2019, on en était à 1 200 signalements, impactant un quart des prescriptions faites aux patients français. Deux rapports parlementaires ont récemment tenté d'y remédier, sans succès. Fin 2019, la loi de financement de la Sécurité sociale 2020 a certes adopté une mesure: l'obligation pour les laboratoires de disposer de quatre mois de stocks de leurs médicaments sur le territoire européen: elle prendra effet début juillet... En attendant, au pic de la crise, les services de réanimation ont dû gérer des stocks de curare (décontractant musculaire avant intubation), de propofol (anesthésique) ou d'azithromycine (antibiotique), vitaux mais fondant comme neige au soleil. Et les autorités françaises ont dû se battre dans la foire d'empoigne mondiale pour être approvisionnés en tout, au prix fort.

La R & D: entre optimisation financière et prédation

Les labos pharmaceutiques n'en contiennent pas moins à engranger des bénéfices, à l'instar de Sanofi, qui ces dernières années a redistribué 5 milliards d'euros annuels en dividendes à ses actionnaires, tout en continuant à délocaliser et à supprimer des emplois en France, y compris en R & D¹. Même avec une telle solidité financière, les laboratoires ne prennent plus le risque d'investir dans la recherche sans la certitude d'un retour sur investissement. Tant pis pour les pertes d'expérience

SÉCURITÉ SANITAIRE MAILLONS FAIBLES ET CHAÎNONS MANQUANTS

R & D, APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIEL MÉDICAL, EN TRAITEMENTS: LA PANDÉMIE A ÉCLAIRÉ LA FRAGILITÉ DE LA FRANCE DANS CETTE FILIÈRE HYPERMONDIALISÉE. DE LA CONCEPTION À LA FABRICATION, UN NEW DEAL S'IMPOSE.

La crise sanitaire sera-t-elle analysée comme une épreuve de vérité? L'État a failli, dans l'anticipation comme dans sa capacité à répondre de manière rapide et organisée à la pandémie. La France s'est retrouvée dépendante. En manque de matériel médical, des masques aux surblouses jusqu'aux respirateurs. Mais aussi en pénurie de tests comme de médicaments courants, au point de rationner le paracétamol! À l'hôpital, cette prévention à courte vue des risques de santé

publique se traduit par des pratiques qui privilégient le moindre coût et la gestion à flux tendu des demandes sanitaires. Dans la recherche médicale, de la conception à la fabrication et à la commercialisation des traitements, la mondialisation de cette filière prive la France de toute autonomie pour assurer sa sécurité sanitaire. La santé est un droit, pas une marchandise? Elle est pourtant soumise à un marché des plus féroces. La filière pharmaceutique ne cesse de se restructurer pour dégager

RECHERCHE INACCEPTABLE PASSAGE EN FORCE

CONTRE TOUTE ATTENTE, LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SERA PRÉSENTÉE LE 8 JUILLET.

Au début du confinement, Emmanuel Macron a rappelé le « caractère vital de la recherche scientifique et la nécessité d'investir massivement pour le long terme », annonçant qu'« à l'horizon de 2030 » – date à laquelle il ne sera plus en responsabilité –, 5 milliards d'euros supplémentaires y seront investis chaque année. Ce qui reporte aux calendes grecques la réalisation de l'objectif fixé il y a vingt ans : investir 3 % du Pib dans la recherche. Il faudrait au moins 6 milliards dès cette année pour y arriver. Les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur espéraient mieux et en particulier que tous les acteurs du débat public soient mis à contribution pour avancer de nouvelles ambitions d'ici à l'automne.

Mais la ministre de la Recherche a surpris tout le monde et en décidant de passer en force avec sa loi de programmation pluriannuelle. Début juin,

elle a convoqué toutes les instances d'examen préliminaires du projet de loi et les acteurs du dialogue social, comme s'il lui fallait au plus vite liquider ces formalités. « Nous n'avons reçu le projet de loi que quatre jours avant de nous réunir », raconte Sylviane Lejeune, animatrice du collectif Recherche de la Cgt, qui siège au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). La militante a rédigé, pour le Conseil économique, social et environnemen-

tal (Cese), un avis sur la question qui sera publié en septembre : « Comme de nombreux représentants des personnels et organisations syndicales, nous avons refusé de siéger à la séance finalement reportée au 18 juin, car la ministre nous signifie par ses méthodes que notre avis et nos propositions lui importent peu. »

Le projet de loi doit être présenté le 8 juillet au conseil des ministres et sera débattu au Parlement en septembre. Il n'a fait l'objet d'aucune inflexion notable tirant les enseignements de la crise sanitaire. Il poursuit la concentration des moyens sur quelques pôles et projets d'excellence supposés porteurs, et renforce le financement sur projet. Au lieu de sécuriser des recherches sur le long terme en améliorant les financements de base, l'Agence nationale de la recherche, qui pilote et conditionne la survie des laboratoires à leur capacité à répondre à des appels d'offres par une épuisante course aux financements, devrait au mieux doubler le nombre de programmes qu'elle accepte de financer. Par ailleurs, ce projet érige toujours en modèle les contrats courts et la précarité, même s'il envisage de meilleurs salaires en début de carrière et des rémunérations attractives pour quelques bénéficiaires de « chaires d'excellence junior ». Une partie des nouveaux embauchés le seraient en effet en Cdi de « mission scientifique » à durée déterminée. V. G.

et de savoir-faire sur nos territoires, pour les jeunes chercheurs et ingénieurs formés en France et qui doivent s'expatrier pour valoriser leurs qualifications.

Certes, la recherche et le développement d'un médicament ou d'un vaccin sont des processus longs, complexes, coûteux, hasardeux. Cela justifie-t-il l'usage que les grands labos font du Crédit impôt recherche (Cir) ? Ces aides fiscales (6,8 milliards en 2019) sont censées être conditionnées au lancement de programmes de recherche et à l'embauche d'ingénieurs et chercheurs. Le Cir ne sert pourtant bien souvent qu'à renforcer les trésoreries des entreprises qui en bénéficient. L'État ferme les yeux et encourage les partenariats public-privé, mettant la recherche publique au service des laboratoires privés, sans garantie de brevetage partagé et de retombées financières pour les deux parties, ni pour l'intérêt général. Faute de moyen les start-up qui innovent sont elles aussi à la merci des rachats par les grands groupes : les 500 millions d'euros récemment promis par l'État n'y suffiront pas. Les réflexions et propositions pour relocaliser et renforcer tous les maillons de la filière industrielle médicale ne manquent pas. Du textile à l'industrie chimique, aux biotechnologies, les viviers de compétences existent. Un ouvrage sorti début 2020² rappelle par exemple le travail réalisé – notamment par la Cgt – sur les ressources dont la France dispose pour développer une filière performante dans les équipements d'imagerie médicale de pointe. Les auteurs rappellent cependant qu'aucun changement de modèle ne sera possible sans une réorganisation du pilotage stratégique de la santé publique, sans implication de tous les acteurs de terrain dans une réforme de l'hôpital, sans donner toute leur place aux collectivités locales : sans l'instauration d'une « démocratie sanitaire » qui ne semble pas à l'agenda gouvernemental. Pour leur part, les groupes pharmaceutiques avancent toujours les mêmes obstacles à une relocalisation de leurs activités : la fiscalité, les salaires, les normes environnementales. Ne serait-il pas temps de conditionner les financements publics français et européens dont ils bénéficient à des engagements plus compatibles avec notre sécurité sanitaire ?

Valérie GÉRAUD



CHRISTOPHE MORIN/MAXPPP

Après une première mobilisation le 5 mars, les personnels ont manifesté le 18 juin devant le Cneser.

1. Le groupe vient certes d'annoncer 620 millions d'euros d'investissement en recherche & développement et dans une usine de conditionnement de vaccins.

2. J.-P. Escaffre, J.-L. Malétras et J.-M. Toulouse, *Des soins sans industrie ? Refonder le lien entre le système sanitaire et l'industrie française*, éd. Manifeste, 2020, 120 pages, 15 euros.

IDÉES

LA TRANSITION POUR FERMER LA PARENTHÈSE DU CAPITALISME

EN CE DÉBUT DE XXI^e SIÈCLE, LE CAPITALISME MONDIALISÉ A PORTÉ SA LOGIQUE D'EXTENSION JUSQU'À VOULOIR TOUT ENGLOUTIR, DE LA MOINDRE ACTIVITÉ HUMAINE JUSQU'AUX ÉLÉMENTS NATURELS ET TOUT LE VIVANT. LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE VISE À REFERMER CETTE PARENTHÈSE PAR UNE RÉVOLUTION DES RAPPORTS SOCIAUX ET DES RAPPORTS À LA NATURE.

Le monde, emporté par la fièvre du profit capitaliste, s'approche d'un abîme.

La vie de l'humanité est menacée sur deux plans qui s'entrechoquent : sur le plan social parce que le capitalisme néolibéral dégrade de plus en plus la condition au travail, développe la précarité et les inégalités, et remet en cause les droits sociaux ; sur le plan écologique parce que la Terre s'épuise, la biodiversité s'érode et le climat se réchauffe. J'ai comparé la situation avec les trous noirs découverts par les astrophysiciens¹. Un trou noir est un corps astrophysique dont le noyau absorbe toute matière et tout rayonnement lumineux à cause de sa force gravitationnelle. On le dit noir parce qu'aucune lumière provenant de lui ne peut nous parvenir.

En ce début de XXI^e siècle, le capitalisme mondialisé a porté sa logique d'extension jusqu'à vouloir tout engloûtir, de la moindre activité humaine jusqu'aux éléments naturels et tout le vivant, en passant par les connaissances, l'éducation et la santé. Engloûtir, c'est-à-dire tout soumettre à la loi de la rentabilité, du profit et de l'accumulation du capital. Tout est promis à la marchandisation. Et, pour cela, des droits de propriété doivent être instaurés sur toutes matières, naturelles ou produites, ou, sinon, sur leur usage, comme celui de l'air pour y envoyer sans retenue des gaz à effet de serre modifiant le climat.

C'est dans ce contexte qu'est survenue la pandémie du coronavirus Covid-19, dont l'origine doit être reliée au mode d'exploitation de la nature qui a fait reculer les espaces où vivent les espèces animales dont la proximité désormais avec l'homme a favorisé l'apparition de zoonoses. La crise sanitaire qui s'est ensuivie montre à quel point les sociétés sont devenues, à cause de cette dynamique d'accumulation, extrêmement fragiles malgré l'explosion des techniques à l'heure de la numérisation, de la robotisation et de l'intelligence artificielle.



Jean-Marie Harribey, économiste, vient de publier *Le Trou noir du capitalisme*.

Il convient, à mon sens, de bien caractériser la crise que nous vivons.

Mon hypothèse est qu'il s'agit d'une crise systémique du capitalisme, c'est-à-dire qui met en cause sa logique profonde d'accumulation infinie qui consiste à produire toujours plus de « valeur », poussant jusqu'à son paroxysme l'exploitation conjointe de la force de travail et de la nature, en canalisant, comme aurait dit Freud, les angoisses de la mort et les pulsions mortifères vers une soif inextinguible de consommation. Il ne s'agit donc ni d'une crise conjoncturelle, passagère, qui pourrait être surmontée par une relance de type keynésien classique, ni d'un productivisme dont on ne relierait pas l'engrenage aux rapports sociaux dans lesquels il se déploie. Analyser les choses ainsi conduira donc à refuser les options d'un capitalisme vert, d'une croissance verte ou celle d'une révolution rouge qui ignorerait le vert. La transition vers une autre société devra donc être simultanément sociale et écologique.

Dans la première partie de mon livre, que j'annonce comme résolument marxienne

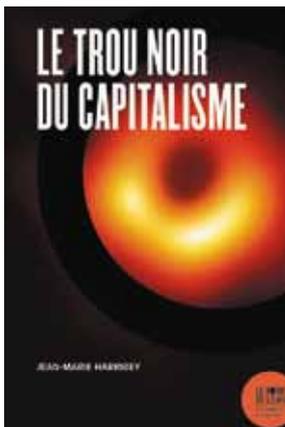
parce que, utilisant les outils théoriques critiques de Marx, je montre que ce qui fait la spécificité de la crise mondiale actuelle, c'est la conjonction, inédite dans l'histoire humaine (et donc du capitalisme), de contradictions sociales et écologiques qui minent la rentabilité du capital et donc la dynamique même de l'accumulation. D'un côté, malgré l'essor de nouvelles techniques, le capital ne réussit pas à faire croître significativement la productivité du travail. Pire, la progression de cette productivité diminue d'année en année partout dans le monde. En moyenne, elle ne dépasse guère plus, dans les pays développés, 1 % par an. Or, au final, c'est toujours la productivité du travail qui commande la rentabilité du capital dans un état donné du rapport de force. Que fait le capital pour pallier ce ralentissement de la rentabilité réelle de son économie ? Il précarise la condition au travail et il financiarise l'économie.

D'un autre côté, le gigantisme du productivisme et du consumérisme saccage la planète, épuise ou pollue les ressources et modifie le climat. Le capitalisme se heurte donc à des limites infranchissables. Pour ne prendre qu'un exemple, le taux de retour énergétique (énergie produite par rapport à l'énergie utilisée pour la produire) décline pour toutes les énergies fossiles. Alors, il y a conjonction de l'impossibilité de pousser l'exploitation de la force de travail jusqu'au point où les marchandises ne trouvent plus suffisamment de demandeurs avec l'impossibilité de pousser l'exploitation de la nature au-delà des limites de la Terre. Il ne reste plus au capital que la fuite en avant de la financiarisation, surfant sur le grossissement d'un capital fictif qui est, tôt ou tard, frappé de nullité. La dynamique même du capitalisme est contradictoire avec une responsabilité sociale et écologique parce qu'elle ne peut durer qu'en exploitant les humains et la nature.

Pour comprendre la situation à laquelle nous sommes confrontés, j'utilise les concepts de Marx. Pour esquisser une définition de la transition sociale et écologique, je tire parti de l'avertissement prémonitoire de l'anthropologue Karl Polanyi au milieu du XX^e siècle : si le travail, la terre et la monnaie étaient marchandisés, ce serait la mort de la société, disait-il². La proximité des deux penseurs est étonnante puisque Marx, près d'un siècle avant le second, écrivait que « *le capitalisme épuise les deux sources d'où jaillit la richesse : la terre et le travailleur* »³. On peut alors dessiner trois voies pour sortir de la nasse et amorcer une *grande bifurcation* : réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie.

Réhabiliter le travail, c'est dire que, parce que le travail est « vivant », il est central dans la vie des individus pour leur intégration dans la société et par son rôle de médiateur de relations sociales. Il est central aussi, bien sûr, dans la production de valeur économique, et la répartition de celle-ci est un indicateur-clé de l'état du rapport de force avec le capital. Or, le capitalisme, dans sa phase néolibérale, parce que les ressorts de sa rentabilité étaient grippés, n'a eu de cesse que de dévaloriser le travail, d'amoindrir ses droits et d'exiger des travailleurs qu'ils adhèrent aux objectifs de l'entreprise pour servir des dividendes aux actionnaires.

Réhabiliter le travail reposerait alors sur trois moyens principaux. Le premier est que les salaires et les prestations sociales ne progresseraient jamais moins vite que la productivité du travail, une fois que le chômage est drastiquement abaissé par la réduction du temps de travail. Le second moyen est la restauration d'un droit du travail protecteur. Le troisième est l'instauration de la démocratie dans les entreprises, par la création de conseils économiques et sociaux, de



1. Jean-Marie Harribey, *Le Trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, 2020.
2. Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983 (première édition 1944), p. 107-109.
3. Karl Marx, *Le Capital*, Livre I (1867), in *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, tome I, 1965, p. 999.

telle sorte que le pouvoir de décision du type de production, des investissements, des conditions d'emploi et de travail soit dissocié de la propriété du capital. Les finalités du travail seraient redéfinies pour cerner quels sont les besoins essentiels à satisfaire et les activités vraiment utiles. On rejoint alors le deuxième volet des bifurcations.

Celui-ci concerne l'institution des « communs » de façon à mettre en cohérence

les objectifs sociaux et les objectifs écologiques de transformation de la société. La notion de commun(s), utilisée au singulier et au pluriel, vise, d'une part, à renouveler de fond en comble la conception traditionnelle des biens publics et des services collectifs. Il s'agit de transformer le mode de gestion de ce qui est aujourd'hui réalisé sous l'égide de l'État et des collectivités territoriales pour en faire une chose commune autogouvernée et autogérée par les populations concernées au plus près possible de leur existence. Ce n'est pas une mise en cause de la propriété publique mais c'est la transformer pour qu'elle devienne véritablement sociale.

D'autre part, il s'agit de donner le statut de biens communs à tous les éléments essentiels à la vie, qui doivent être soustraits à la marchandisation. Cela concerne les ressources naturelles comme l'eau, l'air, le vivant, tout ce que Polanyi désignait par « *la terre* », ainsi que les connaissances, les institutions sociales donnant accès à l'éducation, à la protection sociale. L'objectif est donc double : instituer une gestion commune de biens érigés au rang de communs. Dès lors, on sort de la croyance que la « bonne vie » nécessite une croissance économique perpétuelle et on envisage sereinement de faire décroître radicalement les productions inutiles ou nuisibles pour l'humain et tous les êtres vivants, tandis que pourraient se développer les activités répondant à de vrais besoins collectifs, dans la limite des ressources planétaires.

Le troisième volet du triptyque de la grande bifurcation

concerne la monnaie qu'il faut considérer comme un bien commun. Le capitalisme néolibéral a procédé à une sorte de privatisation de la monnaie, qui est pourtant une institution sociale à part entière. Dans le cadre de la liberté qui a été accordée aux capitaux de circuler dans le monde et du dévelop-

...

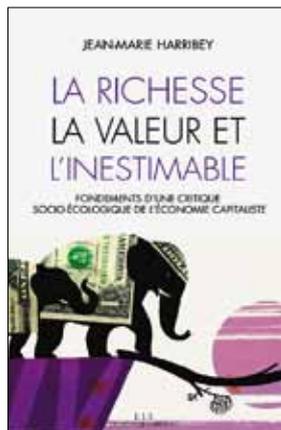
MALGRÉ L'ESSOR DE NOUVELLES TECHNIQUES, LE CAPITAL NE RÉUSSIT PAS À FAIRE CROÎTRE SIGNIFICATIVEMENT LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL. PIRE, LA PROGRESSION DE CETTE PRODUCTIVITÉ DIMINUE D'ANNÉE EN ANNÉE PARTOUT DANS LE MONDE. AU FINAL, C'EST TOUJOURS LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL QUI COMMANDE LA RENTABILITÉ DU CAPITAL DANS UN ÉTAT DONNÉ DU RAPPORT DE FORCE.

... pement sans entraves des marchés financiers, le rôle dévolu aux banques centrales a été depuis quarante ans de veiller à la stabilité de la rente financière. Cela est particulièrement vrai pour la Banque centrale européenne (Bce), rendue totalement indépendante du reste de la société et du pouvoir politique. Ce dogme est en train heureusement de voler en éclats. Aujourd'hui, on peut et on doit resocialiser la monnaie, c'est-à-dire retrouver la maîtrise du crédit et donc de la création monétaire pour financer les énormes investissements de transition écologique. La crise du coronavirus montre à quel point on a besoin d'un pôle bancaire public, d'un contrôle social sur celui-ci et d'une banque centrale qui soit celle de l'ensemble de la société.

Aujourd'hui, on oblige les États à emprunter sur les marchés financiers soit directement, soit indirectement via le Mécanisme européen de stabilité ou via la Commission européenne qui vient de décider de lancer un emprunt de 750 milliards d'euros pour surmonter les désastres de la pandémie. Or, la Bce pourrait financer directement les dépenses publiques. C'est-à-dire étendre ce que la Banque d'Angleterre vient de décider pour financer les seules dépenses liées au redémarrage de l'économie paralysée par la pandémie. Ainsi, on utilise l'énorme avantage d'une banque centrale qui, seule, a la possibilité de créer à volonté de la monnaie s'il faut effectuer des dépenses et des investissements publics essentiels, et cela sans contrainte de fonds propres ni de rentabilité puisqu'elle émet la monnaie ultime. Le risque d'inflation est nul lorsque des forces de travail et des équipements productifs sont inemployés et donc disponibles. L'enjeu est considérable puisqu'on estime que les investissements de transition soutenable socialement et écologiquement seraient de l'ordre de 4 à 5 % des Pib par an pendant plusieurs décennies pour atteindre notamment la neutralité carbone au milieu du XXI^e siècle.

Les chemins de la révolution aboutissent à des impasses quand elle n'est pas pensée comme un processus démocratique. C'est toute la leçon du XX^e siècle. C'est en ce sens que la planification de la transition écologique et sociale peut servir de boussole de transformation. Loin d'une étatisation de l'économie et d'une centralisation des décisions, la planification peut prouver son efficacité si elle s'insère dans le processus de socialisation, c'est-à-dire de remise dans les mains de collectifs de travailleurs et de citoyens des décisions d'orientation de la vie collective. L'épidémie du Covid-19 a mis sur la table ce qu'on croyait impossible : distinguer les besoins essentiels des futiles ou des nocifs, et donc désigner quelles sont les activités les plus utiles à la société : produire du soin par des soignants ou de la publicité par des agences de communication ; produire de l'éducation par des enseignants ou

LA MONDIALISATION CAPITALISTE A ABOUTI À UN DÉSASTRE SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET AUJOURD'HUI SANITAIRE. ET ELLE NOUS MENACE DE DÉFLAGRATIONS GÉOPOLITIQUES, VOIRE GUERRIÈRES. TOUT CE QU'ELLE A CONSTRUIT DOIT ÊTRE DÉMANTELÉ...



4. Jean-Marie Harribey, *La Richesse, la Valeur et l'Inestimable. Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013.

de l'e-commerce sur des plateformes ; mener de la recherche scientifique ou de la spéculation par des traders ? En bref, le confinement vient de prouver que la vraie richesse, ce n'est pas la marchandise et sa valeur d'échange, mais la valeur d'usage des biens et services essentiels.

Au passage, le confinement a apporté une pierre pratique à la théorie que je soutiens depuis des décennies, à l'encontre de l'idéologie libérale et aussi du marxisme traditionnel, selon laquelle le travail effectué dans les services non marchands est producteur d'une valeur économique qui s'ajoute à la valeur des marchandises et non pas qui est prélevée sur cette dernière⁴.

La mondialisation capitaliste a abouti à un désastre social, écologique, économique et aujourd'hui sanitaire. Et elle nous menace de déflagrations géopolitiques, voire guerrières. Tout ce qu'elle a construit doit être démantelé : circulation effrénée des capitaux, marchés dérégulés, droits fondamentaux de la personne humaine bafoués, notamment ceux des migrants, ségrégations de toutes sortes. L'heure est à la construction de solidarités et de coopérations aux échelons régionaux, à la restauration d'une régulation internationale sous l'égide de l'Onu, dont les décisions doivent être respectées.

Au-delà des questions économiques, trop souvent présentées comme techniques pour mieux en dissimuler les enjeux sociaux et politiques, la crise systémique actuelle pose des questions qui sont de l'ordre de la philosophie politique, pour ne pas dire de la philosophie tout court. Le refus de l'accumulation matérielle infinie nous met en face du rapport de l'humanité à la nature, du rapport au temps que le capitalisme veut à la fois raccourcir toujours davantage, tout en le volant au travail (que l'on songe au réflexe pavlovien du Medef dont le premier mot a été d'augmenter la durée du travail à la sortie du confinement). Le temps du capital et de sa circulation est devenu celui de la nanoseconde, géré par des algorithmes, eux-mêmes actionnés par des machines. La transition sociale et écologique vise à refermer la parenthèse du temps d'histoire occupé par « le règne de la marchandise ». On peut maintenant reparler du socialisme démocratique dans sa double dimension : une révolution des rapports sociaux et des rapports à la nature. ◀

Jean-Marie HARRIBEY

Harcèlement moral

Le « placard » de nouveau condamné

Le phénomène n'est pas nouveau. Des employeurs, pour pousser des salariés à quitter l'entreprise, les privent de toute activité professionnelle ou leur confient des tâches sans rapport avec leur niveau de qualification. Dans le langage courant, les salariés parlent souvent de « mise au placard ».

La jurisprudence est riche de décisions concernant ces « placardisations » de salariés : salariés à leur retour de congé maternité (ou de congé parental), militantes et militants syndicaux, salariés exprimant ouvertement leurs désaccords sur les conditions de travail ou l'organisation du travail, contestant des injustices, etc. Parfois ces comportements relèvent de la qualification juridique de discrimination. Depuis la loi du 17 janvier 2002, ces comportements relèvent le plus souvent de la qualification juridique de « harcèlement moral », formule peu satisfaisante pour désigner en fait le « harcèlement organisationnel » causé par des méthodes de gestion du personnel liées à des modes d'organisation du travail dans des contextes d'éclatement des collectifs de travail et de recul de la solidarité.

Plus récemment, sous l'influence du capitalisme anglo-saxon, qui exporte ses marchandises et son droit, il est à la mode de qualifier ces comportements d'absence de fourniture de travail correspondant à la qualification de « bore-out ».

En matière de « harcèlement moral » (article L. 1152-1 et suivants du Code du travail), les salariés peuvent notamment souffrir au travail de surcharge de travail (burn-out) ou d'absence de travail (bore-out). Dans ce dernier cas, le syndrome d'épuisement professionnel est causé par l'ennui, l'absence d'attributions, l'occupation à des tâches dévalorisantes, l'isolement, etc.

Le bore-out, comme le burn-out, relève de la qualification juridique de harcèlement moral. En effet, ces phénomènes ne sont pas reconnus comme des maladies professionnelles, et très rarement comme des maladies à caractère professionnel. Le salarié, dans l'immense majorité des cas, doit donc saisir le juge du contrat de travail – le conseil de prud'hommes – pour faire cesser ces comportements et obtenir réparation (en nature, indemnitaire) des préjudices.

Devant le juge civil, il convient de mettre en lumière l'absence de travail ou l'attri-

Le harcèlement moral dans le cadre professionnel peut prendre de nombreuses formes dans des contextes de recul de la solidarité au quotidien. Parmi ces formes figure l'ennui. Des agissements qui laissent des salariés en situation d'ennui viennent de nouveau de faire l'objet d'une condamnation.

Michel CHAPUIS

bution d'un travail déqualifié, sans rapport avec les qualifications du salarié. Devant le juge pénal, il est nécessaire, en plus, de mettre en lumière l'intention de l'employeur.

À la suite de ces situations, les salariés perdent souvent leur emploi. Leur état de santé est dégradé – dépression, etc. Ils connaissent également des périodes de chômage pouvant être longues...

Un nouvel arrêt en la matière

Selon la chambre sociale de la cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 2 juin 2020 (Rg n° 18/05421) : le bore-out est une forme de harcèlement moral. Il s'agit d'une confirmation de la jurisprudence.

Les faits et la procédure : un salarié est engagé par la société X, par contrat de travail à durée indéterminée, à compter du 1^{er} décembre 2006, en qualité de responsable des services généraux. Le salarié est en arrêt de travail pour maladie à compter du 16 mars 2014. La société X licencie le salarié le 30 septembre 2014 pour absence prolongée désorganisant l'entreprise et nécessitant son remplacement définitif. Pour le salarié, la dégradation de son état de santé est causée par sa situation professionnelle de « mise au placard ».

Par jugement du 16 mars 2018, le conseil de prud'hommes de Paris condamne la société X pour harcèlement moral. La société X fait appel. La cour d'appel de Paris confirme le jugement et rejette l'argumentation de la société X. Les juges d'appel relèvent notamment :

– la mise à l'écart du salarié lors de la mise en place de la plateforme logistique de la société X ;

– la situation du salarié qui, pendant ses heures de travail, était occupé à configurer l'iPad du Pdg, à effectuer diverses tâches à son domicile personnel, etc. (situation établie par des échanges de courriels).

Une telle situation de travail ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la santé de la personne. De tels agissements font « perdre une chance de rester en bonne santé » (Cf. jurisprudence Michel Buisson c/ Carcoop Carrefour).

Le salarié a été victime d'une crise d'épilepsie à bord de son véhicule, le 16 mars 2014. Il a connu un état de profonde dépression. Des salariés, anciens collègues, et des proches du salarié ont témoigné de la dégradation de son état de santé, liée à l'absence de fourniture de travail correspondant à sa qualification professionnelle. La cour d'appel a jugé que « le salarié établit des faits qui permettent de présumer l'existence d'un harcèlement » et qu'en revanche la partie défenderesse ne prouve pas que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement (article L. 1154-1 du Code du travail). La société X a été condamnée pour harcèlement moral à verser au salarié plus de 50 000 euros de dommages-intérêts.

La prévention

Pour prévenir ces situations d'ennui au travail, préjudiciables notamment à la santé des salariés (et parfois à leur environnement familial) et à leur emploi, l'employeur doit :

– « adapter le travail l'homme » (à tout être humain) ;

– respecter les dispositions du contrat de travail de chaque salarié, notamment le fait de confier des fonctions et des tâches correspondant à la qualification professionnelle ;

– respecter l'obligation de formation professionnelle de chaque salarié pour lui permettre de suivre, dans de bonnes conditions, l'évolution de son emploi ;

– respecter l'obligation légale de sécurité. Du côté des salariés, la prévention passe en premier lieu par la solidarité au quotidien. ◀

Fonction publique

Assouplissement des règles du télétravail

L'article 49 de la loi n° 2019-826 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, a modifié l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012¹, dite loi Sauvadet, laquelle a introduit le télétravail dans la fonction publique. Cette modification vise à ouvrir la possibilité du recours au télétravail ponctuel à l'ensemble des agents publics. À cette fin, le gouvernement a estimé nécessaire de modifier les dispositions du décret du 11 février 2016² relatif au télétravail dans la fonction publique. Tel est l'objet du décret du 5 mai 2020, précité. Ainsi, ce texte détermine les nouvelles modalités de recours au télétravail dans les trois versants de la fonction publique, ainsi qu'au sein de la magistrature. Elles permettent le recours ponctuel au télétravail. En outre, ce texte prévoit de nouvelles dispositions relatives au lieu d'exercice du télétravail, à la formalisation de l'autorisation de télétravail et aux garanties apportées aux agents. Il facilite l'utilisation du matériel informatique personnel de l'agent travaillant à distance. Il permet, en cas de situation exceptionnelle perturbant l'accès au site ou le travail sur site, de déroger à la limitation de la règle imposant un maximum de trois jours de télétravail par semaine. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux demandes initiales ainsi qu'aux demandes de renouvellement présentées à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit au 7 mai 2020 (article 9 du décret du 5 mai 2020).

LE TÉLÉTRAVAIL REDÉFINI

Le télétravail désigne désormais « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies

Le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature (publié au *Journal officiel* du 6 mai 2020) assouplit les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Il instaure, en particulier, le télétravail ponctuel.

Edoardo MARQUÈS

de l'information et de la communication ». Il peut être organisé au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel. Un agent public peut, ainsi, bénéficier au titre d'une même autorisation de ces différentes possibilités (article 2 du décret du 11 février 2016, modifié).

TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER ET TÉLÉTRAVAIL PONCTUEL

L'autorisation de télétravail est délivrée par le chef de service (dans la fonction publique d'État), par l'autorité territoriale (s'agissant de la fonction publique territoriale) ou par l'autorité investie du pouvoir de nomination (au sein de la fonction

publique hospitalière), qu'il s'agisse d'un recours régulier ou ponctuel au télétravail. Elle doit, en premier lieu, apprécier la compatibilité de l'emploi occupé avec la demande de télétravail. Elle peut prévoir l'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois, ainsi que l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, par mois ou par an, dont l'agent peut demander l'utilisation à l'autorité responsable de la gestion de ses congés. Ainsi, un agent peut, au titre d'une même autorisation, mettre en œuvre ces différentes modalités de télétravail (article 2-1 du décret du 11 février 2016).

LES DÉROGATIONS APPORTÉES À LA RÈGLE DES TROIS JOURS DE TÉLÉTRAVAIL HEBDOMADAIRE MAXIMUM

Il peut être dérogé à la règle du télétravail régulier dans les cas suivants :

1° pour une durée de six mois maximum, à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service de médecine préventive, cette dérogation étant renouvelable ;

2° lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site (article 4 du décret du 11 février 2016, modifié).

LA DEMANDE DE TÉLÉTRAVAIL

L'exercice des fonctions en télétravail reste toujours accordé sur demande écrite de l'agent. Celle-ci précise les modalités d'organisation souhaitées. Lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé, une attestation de conformité des installa-

tions aux spécifications techniques doit être jointe à la demande.

L'arrêté ministériel pour la fonction publique de l'État, la délibération de l'organe délibérant pour la fonction publique territoriale, ou la décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination pour la fonction publique hospitalière, pris après avis du comité technique ou du comité consultatif national qui fixe les règles locales relatives au télétravail devra également fixer les conditions dans lesquelles cette attestation est établie (article 6 du décret du 5 mai 2020, modifiant l'article 7 du décret du 11 février 2016). Ces différents actes doivent, en outre fixer :

- 1° les activités éligibles au télétravail ;
- 2° la liste et la localisation des locaux professionnels éventuellement mis à disposition par l'administration pour l'exercice des fonctions en télétravail, le nombre de postes de travail qui y sont disponibles et leurs équipements ;
- 3° les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données ;
- 4° les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé ;
- 5° les modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité ;
- 6° les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail ;
- 7° les modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment ceux des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;
- 8° les modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail.

1. Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

2. Décret n° 2016-151 du 11 février 2016, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

L'autorité compétente devra, en outre, apprécier la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées et l'intérêt du service. Une réponse écrite doit être donnée à la demande de télétravail de l'agent dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de sa réception ou de la date limite de dépôt lorsqu'une campagne de recensement des demandes est organisée.

Par ailleurs, en cas de changement de fonctions, l'agent intéressé devra présenter une nouvelle demande. L'autorisation délivrée peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

En outre, il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de l'administration, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service, dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Enfin, le refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être motivés et précédés d'un entretien (article 5 du décret du 11 février 2016, modifié).

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE TÉLÉTRAVAIL

Si l'employeur doit prendre en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils, ainsi que de la maintenance de ceux-ci, il n'est pas tenu de prendre en charge le coût de la location d'un espace destiné au télétravail. En outre, dans le cas où la demande est formulée par un agent en situation de handicap, l'autorité compétente, doit mettre en œuvre sur le lieu de télétravail de l'agent les aménagements de poste nécessaires, sous réserve que les charges consécutives à la mise en œuvre de ces mesures ne soient pas disproportionnées, notamment compte tenu des aides qui peuvent compenser, en tout ou partie, les dépenses engagées à ce titre par l'employeur.

Par ailleurs, lorsqu'un agent demande l'utilisation des jours flottants de télétra-

vail ou une autorisation ponctuelle de télétravail, l'administration peut autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent (article 6 du décret du 11 février 2016, modifié).

L'AUTORISATION D'EXERCICE DES FONCTIONS

L'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail doit mentionner « les modalités de mise en œuvre du télétravail et, s'il y a lieu, sa durée, ainsi que les plages horaires durant lesquelles l'agent exerçant ses activités en télétravail est à la disposition de son employeur et peut être joint, par référence au cycle de travail de l'agent ou aux amplitudes horaires de travail habituelles » (article 8 du décret du 11 février 2016, modifié).

LA SAISINE, PAR LE FONCTIONNAIRE, DE LA CAP EN CAS DE REFUS D'UNE DEMANDE DE TÉLÉTRAVAIL

À l'instar de ce qui était déjà prévu au bénéfice des agents de la fonction publique d'État, la commission administrative paritaire (Cap) ou la commission consultative paritaire (Ccp), s'agissant des contractuels, peuvent, au sein des fonctions publiques territoriale et hospitalière, être saisies, par l'agent concerné, du refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par lui pour l'exercice d'activités éligibles au télétravail ainsi que de l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration (article 10 du décret du 11 février 2016, modifié). ◀

AVIGNON/SANS FESTIVAL

UN TROU NOIR DANS LE SILENCE ABYSSAL DE L'ABSENCE

LE CŒUR DU SPECTACLE VIVANT, AUQUEL JEAN VILAR DONNA EN 1947 UN ÉLAN VITAL AVEC UN BEL IDÉALISME, DEMEURERA INERTE CETTE ANNÉE À CAUSE DU VIRUS. QU'EN SERA-T-IL DANS L'AVENIR, EN UN TEMPS OÙ LE THÉÂTRE DE SERVICE PUBLIC, TOUT COMME LA CULTURE DANS SON ENSEMBLE, ONT DE PLUS EN PLUS LA PART MAUDITE ?

Le doute n'est plus permis. Le « monde d'après » sera celui d'avant en plus moche, quand bien même le fléau semble battre en retraite sous nos climats. Quand le pire s'améliore, c'est qu'il empire encore. Les symptômes abondent d'un retour à la « normale » sous les auspices d'une politique néolibérale revancharde, résolue à ne rien concéder dans l'ordre d'un progrès social ardemment souhaité par ceux qui souffrent le plus. Licenciements sous le prétexte de la relance économique, allongement de la durée de travail, réduction des salaires, plans sociaux gratinés, suppression de postes d'apprentissage, surveillance généralisée au motif de veiller sur la santé publique, passablement bafouée par les atermoiements – confinant par instants à la bouffonnerie lugubre – d'un gouvernement affolé qui ne sait où donner de la tête. Un semblant de vie réapparu (gestes barrières et masques toujours de rigueur), l'urgence consiste, pour le Medef, à moudre l'individu de plus en plus fin pour en tirer

le maximum de profits. On se rappelle une sentence d'Ambroise Croizat (1901-1951), secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie Cgt, député communiste puis ministre du Travail de novembre 1945 à mai 1947, et à ce titre cheville ouvrière de la création de la Sécurité sociale. Ne disait-il pas : « *Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de "conquis" sociaux, car le patronat ne désarme jamais* » ?

L'enlaidissement du monde ne va-t-il pas bon train ?

Il est bien des aspects surprenants (même si l'on s'habitue à tout) à la situation bizarre où nous sommes, surtout si l'on garde un soupçon d'état d'esprit internationaliste à l'heure des nations repliées sur elles-mêmes. L'enlaidissement du monde ne va-t-il pas bon train, sous la férule de dirigeants d'une vulgarité crasse aux pratiques de malfrats, Trump et Bolsonaro, entre autres, qu'il faut bien nommer dans un haut-le-cœur ?

Les plages se repeuplent sous conditions, l'apéro et le bœuf bourguignon retrouvent droit de cité en gardant leurs distances, le bâtiment va un peu mieux, les coiffeurs recourent les cheveux en quatre, les bagnoles neuves rouillent sur les parkings des constructeurs mais ça va rouler, bref la sacro-sainte consommation reprend cahin-caha. S'il est un domaine auquel échoit toujours la part maudite, c'est bien celui du « spectacle vivant ».

Les chaînes d'information en continu, si fertiles en débats oiseux, ne traitent jamais du désastre qui frappe le théâtre public, dont aucun représentant digne de ce nom n'est cité à comparaître. Tout se passe, sur le petit écran, comme si le théâtre en France n'avait d'existence réelle que dans le champ restreint de la propriété privée. C'est à ce titre qu'on a pu entendre et voir M. Jean-Marc Dumontet, proche déclaré du président Macron, chef d'entreprise et producteur de spectacles (il possède le théâtre Antoine, le Théâtre libre, le Point-Virgule, le Grand Point-



L. KOCH/MAXPPP



Virgule, Bobino et le Sentier des Halles) afficher ses réflexions et doléances. Et l'on ne peut guère attendre de M. Franck Riester, président du parti Agir, dont il est membre fondateur après son exclusion des Républicains, vendeur de voitures héréditaire à Coulommiers, sacré ministre de la Culture transparent, qu'il affirme haut et fort ne fût-ce qu'un zeste de compassion pour l'actuelle hécatombe subie par la politique culturelle nationale, laquelle est le fruit d'une longue histoire contrastée impliquant, au fil du temps, l'État. Sans remonter jusqu'au Roi Soleil et à l'Empire – c'est à Moscou, du haut de son cheval, que Napoléon dicta le statut de la Comédie-Française – puis au rôle des républiques successives, il suffira d'en revenir à l'immédiat après-guerre, dans le droit fil des préconisations du Conseil national de la Résistance.

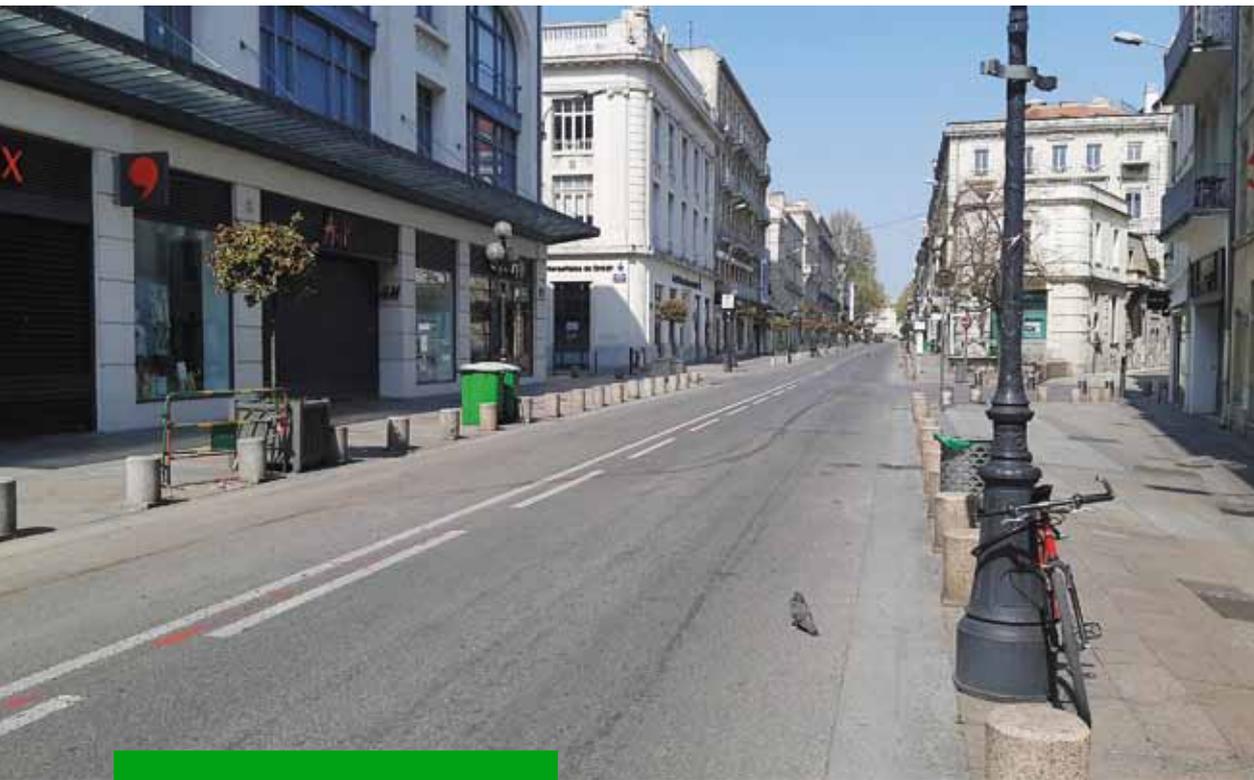
En septembre 1951, sur proposition de Mme Jeanne Laurent (1902-1989), sous-directrice des Arts et Lettres, chartiste, qui fut résistante auprès de Germaine

Les chaînes d'information en continu, si fertiles en débats oiseux, ne traitent jamais du désastre qui frappe le théâtre public, dont aucun représentant digne de ce nom n'est cité à comparaître. S'il est un domaine auquel échoit toujours la part maudite, c'est bien celui du « spectacle vivant ».

Il suffira d'en revenir à l'immédiate après-guerre, dans le droit fil des préconisations du Conseil national de la Résistance.

Tillion, Jean Vilar (1912-1971) est nommé à la tête du Théâtre national de Chaillot, qu'il dirigera jusqu'en 1963. En 1947, sous le parrainage du poète René Char et du critique d'art Christian Zervos, avec l'accord du Dr Pons, maire communiste d'Avignon, Vilar y créait une « Semaine d'art », antichambre de ce qui deviendra le plus grand festival de théâtre *in the world* quant à l'exigence artistique. Débuts spartiates. Les spectateurs du cru apportaient les sièges. Le général commandant le génie prêtera ses hommes pour l'édification de gradins dans la cour d'honneur du Palais des papes. Délices des débuts idéalistes.

Cette année, la 74^e édition du Festival d'Avignon, comme la totalité des festivals d'été à l'échelle du pays, a dû être annulée en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. Il y aurait bien, retour forcé aux sources, une « semaine d'art » envisagée à l'automne. Olivier Py, acteur, auteur, metteur en scène, qui dirige le festival depuis 2013, parle de



PHILIPPE PAUPERT/MAXPPP



En France, le secteur culturel, cela signifie au bas mot 700 000 emplois, dont 500 000 salariés.

affirmée du « théâtre populaire », notion elle-même, dès l'aube vilarienne, sujette à d'interminables discussions! Quelques noms d'artistes glorieux suffisent, au passage, à ce prodigieux palmarès : de Tadeusz Kantor à Roméo Castellucci, d'Antoine Vitez à Peter Brook, de Robert Wilson à Pina Bausch, de Maurice Béjart à Iouri Lioubimov, de Frank Castorf à Christoph Marthaler, d'Ariane Mnouchkine et Patrice Chéreau au Living Theatre de Julian Beck et Judith Malina, sans omettre l'immense légion des comédiens et danseurs, célèbres ou pas, et la multitude des talents spécifiques d'artisans et de techniciens incorporés, au fil des ans, dans cette si importante confrontation estivale que Vilar, pensant à la Grèce, voulut installer au cœur de la Provence, en une cité puissamment frottée par l'Histoire.

En France, le secteur culturel – expression consacrée –, cela signifie au bas mot 700 000 emplois, dont 500 000 salariés. Le coronavirus va y faire de sacrés dégâts, tout en révélant crûment la maltraitance endémique à laquelle il est depuis beau temps soumis.

C'est donc la première fois, depuis son origine, que le Festival d'Avignon n'aura pas lieu. En 2003, quand Bernard Faivre d'Arcier fut contraint à l'annulation par l'impétueux mouvement de rébellion dit des intermittents, lequel révélait déjà un malaise criant dans l'espace d'un « spectacle vivant » massivement sous-prolétarisé, Avignon devint, du moins, le théâtre d'une lutte exemplaire aux acteurs

La déception artistique va de pair avec d'incalculables dommages sociaux et économiques. Quant à la ville d'Avignon, dont le festival constitue de longue date le poumon financier, elle va cruellement manquer d'air.

résolus. Cette fois, ce sera le vide, un trou noir béant, le silence abyssal de l'absence. Le besoin et le désir de théâtre – fût-ce, par défaut, pour ceux qui le méconnaissent – sont sans doute, même inconsciemment, aussi ardents que chez les supporters privés de football. Pasolini ne disait-il pas que « le théâtre est une forme de lutte contre la culture de masse » ?

Quand il s'agit d'« un projet à la fois poétique et politique »

Faisons un rêve. Et si la suspension obligée du festival et, au-delà la défection provisoire du « théâtre d'art », pouvaient amener à un véritable aggiornamento de sa sphère d'influence ? Jean-Marc Adolphe s'y emploie. Journaliste, conseiller artistique, il a dirigé pendant vingt ans l'importante revue *Mouvement*, laquelle permit la découverte de maints artistes, tout en publiant de solides dossiers sur les politiques culturelles. Il a

... « *déchirement* ». C'est en effet un véritable crève-cœur de saisir que des mois de travail, de conception et d'élaboration d'actes artistiques sont ainsi brutalement annihilés. Cela touche aussi bien les équipes officiellement programmées dans le In que les compagnies, de plus en plus nombreuses, qui avaient prévu de se montrer dans le Off. La déception artistique va de pair avec d'incalculables dommages sociaux et économiques. Quantité de petites et moyennes structures ne pourront survivre¹. Quant à la ville d'Avignon, dont le festival constitue de longue date le poumon financier, elle va cruellement manquer d'air.

Faut-il rappeler l'importance symbolique du Festival d'Avignon ? En trois quarts de siècle, que ce soit sous la conduite de Paul Puaux, d'Alain Crombecque, de Bernard Faivre d'Arcier, de Vincent Baudriller, d'Hortense Archambault ou d'Olivier Py, Avignon est demeuré le socle vivant d'un « théâtre d'art » susceptible de prêter le flanc à débats, controverses et polémiques, qui sont le lot bénéfique d'une institution démocratique des goûts mis en contradiction. Et que d'œuvres mémorables on doit à cette manifestation née de la vocation



A. ESPOSITO/MAXPPP

Trois citations fameuses de Jean Vilar

« Le théâtre est une nourriture aussi indispensable que le pain et le vin... Le théâtre est donc, au premier chef, un service public, tout comme le gaz, l'eau, l'électricité. »

« Il s'agit de faire une bonne société, après quoi nous ferons peut-être du bon théâtre. »

« La culture, ce n'est pas ce qui reste quand on a tout oublié, mais au contraire, ce qui reste à connaître quand on ne vous a rien enseigné. »

œuvré, depuis un demi-siècle, en qualité de conseiller et directeur de nombreuses manifestations internationales et a créé et animé des événements « atypiques ». Il se définit comme « penseur d'horizons ». Candidat à la direction du Festival d'Avignon, il entend lui « *redonner une âme qu'il a perdue* », avec un projet « *à la fois poétique et politique* ». Le festival étant actuellement subventionné (État, Région, Département, Ville) à hauteur de 8 millions d'euros, il prône une forme de décroissance, en proposant que cela passe à 5 millions. Les 3 millions ainsi « économisés » seraient répartis dans le soutien aux initiatives d'éducation artistique et d'action sociale et culturelle dans les quartiers de la ville et sur l'ensemble du territoire du Vaucluse. La rémunération du personnel permanent (y compris à la direction) ne devrait pas excéder les barèmes de la convention collective. Les charges du personnel permanent (à pré-

...



RAPHAËL PUEYO/MAAXPPP

Si le Festival d'Avignon est principalement « de théâtre », il doit aussi constituer une chambre d'écho pour la poésie vivante et la littérature, et une agora ouverte aux philosophes, aux chercheurs et aux scientifiques.

... sent 6 millions d'euros sur un budget de 10) seraient réduites; un tiers de la masse salariale permanente serait consacré à des écrivains, poètes, artistes. Il y aurait des « artistes en présence », œuvrant toute l'année à l'élaboration du festival, avec pour priorité des projets participatifs. Le prix des places, durant le festival, n'ex céderait pas 15 euros (5 pour les tarifs réduits). Certains événements seraient

gratuits. Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (Cemea) seraient associés à la direction. Après une consultation citoyenne, les dates pourraient être étendues jusqu'en août, ce qui permettrait aux spectacles et aux équipes de s'installer davantage dans la durée. Les principaux lieux du festival seraient confiés à des artistes qui pourraient, d'un à six mois selon les cas, les « occuper »

à leur guise avant et pendant le festival (spectacles, répétitions ouvertes, invitation à d'autres artistes, lectures, projections, débats, etc.)

La Fabrica, lieu de résidence du festival, serait transformée en « Maison des quartiers ». Des projets émanant de ces quartiers pourraient être repris dans le festival. Les théâtres permanents de la ville seraient mobilisés, hors festival, pour accueillir des résidences de création. Une charte de bonnes pratiques communes serait proposée au festival Off. Une convention serait passée avec l'université d'Avignon, autour des missions qui lui sont propres : culture, patrimoines et sociétés numériques, agroalimentaire et sciences. Jean-Marc Adolphe tient à préciser qu'à ses yeux, « si le Festival d'Avignon est principalement "de théâtre", il doit inclure toute la diversité du "spectacle vivant" : danse contemporaine, arts de la piste, marionnettes, arts de la rue, mais aussi constituer une chambre d'écho pour la poésie vivante et la littérature, et une agora ouverte aux philosophes, aux chercheurs et aux scientifiques ». Des coopérations internationales seraient organisées avec l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. De surcroît, devrait être repris, et mené à son terme, le projet, tel qu'élaboré en son temps par Alain Crombecque, d'une Cité du théâtre, soit un centre pérenne de ressources, de production et de diffusion de la mémoire du spectacle.

Ces propositions d'un outsider convaincu, porteur d'une pensée utopique active, dont nous ne signalons ici que quelques pistes essentielles, méritent d'être prises en compte, discutées et commentées. ◀

Jean-Pierre LÉONARDINI

1. Voir, dans *Options* de mai 2020, l'entretien avec Rémy Vander-Heym, secrétaire général du Syndicat des professionnels du théâtre et des activités culturelles (Synptac-Cgt).

L'OPINION DU METTEUR EN SCÈNE MATTHIAS LANGHOFF AUTANT DE NOTIONS À MANIER DE FAÇON NOUVELLE

Dans une lettre rendue publique, adressée à Nicolas Royer, directeur de l'Espace des arts (scène nationale de Chalon-sur-Saône), le metteur en scène franco-allemand Matthias Langhoff déclare que « la politique qu'on pratique aujourd'hui, sans conscience et fondée sur des impératifs économiques, mène aussi à une politique anticulturelle [...]. Pour l'État français actuel c'est du sponsoring, pas une artère vitale à la nation et à sa population ». Cet homme de théâtre qui visita Berlin dans l'après-guerre avec son père, l'écrivain Wolfgang Langhoff, et y découvrit, émerveillé, *Le Prince de Hombourg*, de Kleist – pièce interdite par les nazis – dans la mise en scène de Vilar avec Gérard Philippe dans le rôle-titre, élargit encore son propos : « Je fais partie de ceux qui sont convaincus qu'une transformation radicale est nécessaire pour sortir, sur le long terme, de cette situation misérable. Le capitalisme dans sa forme libérale a fait son temps. Il n'en ira pas ainsi de l'élimination du capitalisme ; il ne peut mourir que de lui-même, pour ainsi dire de mort naturelle. Justice, profit, morale, progrès, culture : autant de notions qu'il nous faut évaluer et manier de façon nouvelle. »

Matthias Langhoff stipule encore que « le poste de directeur devrait changer suffisamment pour que chaque théâtre et, avec lui, son personnel, reste en mouvement. Tant mieux si des artistes sont prêts à diriger un théâtre, mais pour ce qui est de la pensée et de l'organisation, ils devraient toujours rester du côté de celui qui leur donne ce travail : le public ».

SERGUÏ PROKOFIEV Double langage

Les deux sonates pour violon et piano datent de la période soviétique de Prokofiev, après un séjour de plusieurs années en Europe et aux États-Unis. Le climat de *la Sonate n° 1 en fa* mineur, ébauchée en 1938 et achevée huit ans plus tard, est assez différent de la deuxième (opus 94a), écrite à l'origine pour flûte et piano. Solennelle et grave dans l'*andante assai* initial, elle gagne en tension dramatique dans un *allegro brusco* caractérisé par un formidable épisode de pizzicati, sur une marche aux accents sépulcraux du piano. L'intermède plus léger et lyrique de l'*andante* laisse la place au ton plus provocateur et extraverti de l'*allegro* final, comme une réponse du compositeur aux attaques répétées du pouvoir qui l'accuse de pratiquer une musique antidémocratique et antipopulaire. Complétant cette intégrale de l'œuvre pour piano et violon, les *Cinq mélodies*. Datées de 1925, elles se réfèrent davantage au folklore traditionnel russe. Mais, derrière leur caractère affable, se devine l'inquiétude sourde de celui qui a alors déjà tant voyagé et s'interroge sur le devenir du monde. Kristi Gjezi, au violon, et Louis Lancien, au piano, issus tous les deux du Conservatoire national supérieur de Paris, signent une belle réalisation, tout en équilibre et en sobriété, à la large palette d'émotions. La cohérence stylistique rappelle celle qui avait fait le succès du duo Ashkenazy/Perlman, il y a un peu plus de quarante ans.

• KRISTI GJEZI ET LOUIS LANCIEN, PROKOFIEV. COMPLETE WORKS FOR VIOLIN AND PIANO, 1 CD PARATY, 15,99 EUROS.

WEINBERG Une vie à l'ombre

Prokofiev succombera des suites d'une hémorragie cérébrale, le 5 mars 1953. Sa mort est totalement éclipsée par un autre décès, celui de Staline, survenu le même jour. Pour Weinberg, Mieczysław de son prénom, la disparition du « *petit pire des peuples* » sonnera au contraire l'heure de la libération. Accusé de « *nationalisme bourgeois juif* », le musicien d'origine polonaise, né en 1919, croupissait depuis plusieurs semaines dans une prison de Moscou. Il faudra toutefois attendre sa mort, en 1996, pour que son art soit véritablement reconnu, à l'égal, peut-être, de celui de Prokofiev et de Chostakovitch. Auteur de plus de 500 œuvres, il composa, entre autres, 7 opéras, 22 symphonies, 17 quatuors à cordes, ou encore ces quatre sonates pour alto seul. L'univers sonore évoque immanquablement Chostakovitch, dont il fut l'ami. Pour autant, la musique de Weinberg se révèle moins tourmentée, moins sarcastique, avec la présence d'épisodes radieux et parfois même romantiques, comme dans la troisième sonate. Surtout ne pas s'arrêter à l'âpreté des premières mesures de la première sonate ou à la complexité technique de certains passages de la troisième (entrelacs de pizzicati, de doubles cordes, de jeu dans les registres extrêmes). Car, très vite, au plaisir de la découverte, succède le plaisir tout court.

• VIACHESLAV DINERCHTEIN (VL), MIECZYSLAW WEINBERG. COMPLETE SONATAS FOR SOLO VIOLA, 2 CD SOLO MUSICA, 26 EUROS.

bouteilles Perspectives d'été

L'annulation de la semaine des primeurs à Bordeaux a contraint le monde du vin à des solutions de rechange limitées et décentralisées. Les dégustations ont quand même eu lieu, mais en petits groupes. À la place des 6 000 participants habituels, seuls 500 professionnels, courtiers et négociants se sont retrouvés début juin à Bordeaux. D'autres initiatives du même type devraient suivre dans plusieurs villes européennes. L'enjeu n'est pas mince : il s'agit de réunir suffisamment de notations faisant autorité pour constituer une appréciation qui donnera le *la* en termes d'image et de cotation au 2019. Quelques annonces indiqueraient une tendance significative à la baisse des prix. Elle serait la bienvenue tant pour les producteurs qui contemplant les millésimes invendus que pour les acheteurs découragés par les tarifs pratiqués ces dernières années, notamment dans les crus classés. L'abondance et le niveau qualitatif du millésime 2019 devraient rendre le virage possible. Y aura-t-il, dans « le monde d'après », de beaux flacons et de belles affaires en perspective ? L'histoire nous le dira!

En attendant, pour passer l'été autour des barbecues, voici l'adresse sympathique d'un viticulteur proposant, dans les trois couleurs, des vins bien faits, accessibles au palais et au portefeuille – une qualité qui tend à se raréfier ! Il s'agit du domaine de l'Orviel : 24 hectares implantés au pied du massif des Cévennes à Saint-Jean-de-Serres, dans le Gard. Dans une gamme de prix allant de 5,50 à 8,50 euros la bouteille, vous pourrez vous faire plaisir, avec modération bien sûr, dans les deux appellations proposées : duché-d'uzès et pays-de-cévennes. En cette période estivale, j'ai un faible pour les rosés. L'Aop duché-d'uzès, assemblage de syrah et de grenache à la robe brillante, offre un nez intense de fruits rouges et d'orange sanguine. Sa bouche puissante accompagnera parfaitement les grillades en tous genres, de viande ou de poisson. Le gris de Cévennes, assemblage de cinsault et de grenache, offre une robe très pâle teintée de pomelos, un nez citronné, une bonne plénitude en bouche. À déboucher en toutes circonstances. Bon été à tous.

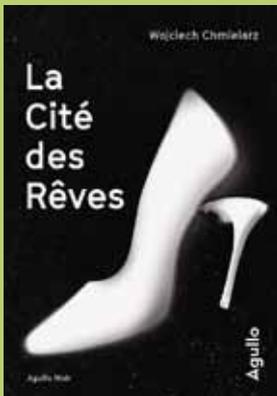
Georges SULIAC

Domaine de l'Orviel, mas Flavard,
Saint-Jean-de-Serres (30). 04-66-92-08-68

POLITICARDS

De Varsovie à Lagos

POUR ÉLUCIDER
DES MEURTRES,
LE KUB CHERCHE
À COINCER
UN POLITICIEN
POLONAIS PAS
RELUISANT, TANDIS
QU'AU NIGERIA
L'AVOCATE AKAMA
EST AUX PRISES
AVEC UN CANDIDAT
AU POSTE DE
GOUVERNEUR,
POURRI JUSQU'À
LA MOELLE.



Les incursions du polar polonais, pourtant florissant, sont rares chez les éditeurs français. Saluons le travail de la modeste maison Agullo, qui publie régulièrement Wojciech Chmielarz et les enquêtes de son inspecteur Jakub Mortka, dit le Kub, assisté de la lieutenant Anna Suchocka, alias la Sèche. *La Cité des rêves* est le quatrième tome, le plus abouti, qui nous rend définitivement adepte de leur compagnie... Le cadavre d'une étudiante en journalisme est retrouvé dans une résidence huppée de Varsovie. Faits divers à la sordidité somme toute banale, s'il n'était assorti de cette incongruité rédhibitoire : le propriétaire est un politicien au passé pas très net, au présent subversif. Dès lors, pression sur nos deux enquêteurs, qui n'entendent pas s'en laisser conter... Le titre résonne bien sûr ironiquement. Chimères plutôt que rêves. Et la cité microcosme recèle un concentré de fléaux. Entre arrogance mafieuse et violences faites aux femmes, xénophobie et corruption, la radiographie d'une société réactionnaire fait mouche. Les péripéties impeccablement agencées cachent un roman plus complexe qu'il n'y paraît, foire aux vanités implacable, avec une majestueuse pirouette finale, qui nous laisse dans l'impatience du volume suivant. Deux personnages et un auteur viennent d'inscrire leur nom en majuscules dans la littérature noire...

Tout aussi incisive est la plume de Leye Adenle, écrivain nigérian vivant à Londres, révélé voici quatre ans avec le formidable *Lagos Lady*. Son deuxième opus nous arrive enfin, et confirme notre engouement. *Feu pour feu* nous immerge de nouveau dans Lagos, au côté d'Amaka, l'avocate pugnace de son premier roman. Un jet privé se crashe sur un quartier résidentiel, tuant le candidat favori au poste de gouverneur de l'État. La course au pouvoir prend une sinistre tournure : le challenger est une crapule virtuose en corruption et trafic de chair féminine, qu'Amaka s'est juré de faire tomber. Pas question qu'il accède à ce poste, synonyme d'immunité... Leye Adenle, sautant d'un personnage à l'autre, fait preuve d'un sens du rythme inouï. Les dialogues vifs, très réussis (« *l'argent, c'est le pouvoir. Pourtant, ce n'est que du papier* ») cèdent volontiers la place au staccato des armes à feu. Derrière le grand spectacle se profile une redoutable charge contre la société nigériane. Lagos bouillonne, mégapole de tous les dangers, creuset des perversions et de la barbarie humaine, des criantes inéga-

lités entre riches et pauvres, entre hommes et femmes. Et ce n'est pas le moindre mérite d'Andenle que d'avoir pris pour porte-parole une protagoniste féminine, qui pétille dans un univers machiste. Survitaminé, pimenté d'un humour cynique, ce polar féministe se double d'un brûlot politique.

La jeune maison d'édition Atelier Akatombo se consacre essentiellement à la littérature de genre nipponne. Pour soutenir son travail remarquable (sur lequel je reviendrai), ne négligez pas sa dernière parution, *Une grande famille*. Ce premier roman noir signé Hika Harada nous plonge avec force coups de théâtre dans des secrets de famille, aux côtés de deux anti-héroïnes insolites. Il en résulte une satire sociale dotée d'une immoralité mordante, au suspense constant...

Et soudain, il arrive ceci, pour notre plus grand plaisir : la création du Prix Claude Mesplède/Quais du Polar. Un des plus prestigieux festivals du genre rend ainsi hommage à celui qui restera à jamais l'exégète le plus fervent, érudit et passionné de notre territoire littéraire. Ce prix récompensera chaque année une œuvre contribuant à une meilleure connaissance, sous la forme d'essai, d'ouvrage historique, de correspondance, de document, d'enquête, de travaux académiques et universitaires... Bingo pour le premier lauréat, *Manchette. Lettres du mauvais temps 1977-1995*. Dans cette somme de 214 lettres patiemment compilées, Jean-Patrick Manchette, fondateur du néopolar, de sa légendaire écriture précise et virevoltante, nous régale de ses avis et humeurs sur des livres, des films, des auteurs, mais aussi sur ses combats idéologiques, ses doutes. Un homme et un artiste se livrent, entiers. C'est pertinent, érudit, humble, drôle, engagé... à l'image de Claude Mesplède... Manchette, Mesplède, deux êtres nous manquent, tout reste désespérément dépeuplé...

Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

• WOJCIECH CHMIELARZ, *LA CITÉ DES RÊVES*, AGULLO, 2020, 416 PAGES, 22 EUROS.

LEYE ADENLE, *FEU POUR FEU*, MÉTAILLÉ, 2020, 375 PAGES, 21 EUROS.

HIKA HARADA, *UNE GRANDE FAMILLE*, ATELIER AKATOMBO, 2020, 208 PAGES, 18 EUROS.

MANCHETTE. *LETTRES DU MAUVAIS TEMPS*, CORRESPONDANCE RASSEMBLÉE PAR JEAN GUYON, NICOLAS LE FLAHEC ET GILLES MAGNIONT. PRÉFACE DE RICHARD MORGIEVE, LA TABLE RONDE, 541 PAGES, 2020, 27,20 EUROS

RACISME

Héritage et combats

L'ASSASSINAT D'EMMETT TILL, EN 1955, A GALVANISÉ LE MOUVEMENT POUR LES DROITS CIVIQUES. JOHN EDGAR WIDEMAN A DÉTERRÉ LE DOSSIER DE SON PÈRE, EXÉCUTÉ PAR LA JUSTICE MILITAIRE EN 1945.



Cela fait longtemps que la littérature s'est saisie du racisme américain : peut-être le pionnier reste-t-il le roman *Homme invisible, pour qui chantes-tu ?* de Ralph Ellison. Le narrateur est « un homme réel, de chair et d'os, de fibres et de liquides »... mais tout simplement invisible. Plus récemment, et sans que cette liste soit exhaustive, citons quelques romans : *Graffiti Palace*, d'A.G. Lombardo, place les émeutes de Watts en août 1965 dans un écrin mythologique, son héros n'étant rien moins qu'un Ulysse moderne. *Six jours*, de Ryan Gattis, narre les cent-vingt-et-une heures sans loi à Los Angeles en 1992, suite à l'acquittement des policiers ayant assassiné Rodney King. *Ce cadavre n'est pas mon enfant*, de Toni Cane Bambara, revient sur la disparition et le meurtre de quarante enfants noirs à Atlanta de 1979 à 1981. *Dis-leur que je suis un homme* d'Ernest J. Gaines, dans lequel un jeune Noir illettré est condamné pour avoir tué un Blanc. *Je sais pourquoi chante l'oiseau en cage*, premier tome de l'autobiographie de Maya Angelou qui fut l'amie de Nelson Mandela et de Martin Luther King. *La Couleur pourpre*, d'Alice Walker, dénonce les discriminations raciales et sexuelles dans le Sud. *Jupiter et moi*, d'Eddy L. Harris, décrit les dérapages racistes au temps de l'assassinat de Martin Luther King. *Une colère noire : lettre à mon fils* de Ta-Nehisi Coates expose qu'« en Amérique, la destruction du corps noir est une tradition – un héritage ». *The Hate U Give*, d'Angie Thomas, autant pour les plus jeunes que les plus vieux, donne à voir un policier blanc abattre de trois balles dans le dos un jeune Noir. *Autobiographie d'un ex-homme de couleur*, de James Weldon Johnson, décrit l'absurdité des assignations raciales.

Les auteurs de ces derniers romans sont tous héritiers de James Baldwin et de Toni Morrison.

Si Beale Street pouvait parler consacre définitivement James Baldwin comme un des écrivains américains majeurs, avec une écriture bercée par le blues au goût amer de *Strange Fruit* chanté par Billie Holiday. Dans *Jazz*, Toni Morrison tisse les paroles ancestrales des Noirs aux voix du jazz, aux trompettes d'un Armstrong.

Mais le meurtre qui symbolise irrémédiablement le racisme banalisé a lieu en 1955. Emmett Till, 14 ans, part de Chicago, fin août, pour visiter sa famille dans le Mississippi. Le 2 septembre, un train le ramène à Chicago, mais il est mort. Il aurait sifflé une femme blanche

et pour cela, il a été battu, torturé, poignets et fémurs brisés, yeux arrachés, plusieurs balles de calibre 45 dans la tête, jeté dans une rivière, un cylindre d'égreneuse à coton de 35 kg attaché par un barbelé à son cou. Le 23 septembre, Roy Bryant et son demi-frère, les deux assassins, seront acquittés par un grand jury composé de douze hommes blancs.

L'affaire Emmett Till fera date et joua un rôle prédominant dans la création du mouvement pour les droits civiques. Faulkner s'en émeut ; Martin Luther King organise des manifestations auxquelles participe Rosa Parks (celle qui refusa, dans un bus, en 1955, de laisser sa place à un Blanc) ; Bob Dylan signe *The Death of Emmett Till* ; Emmylou Harris, *My Name is Emmett Till* ; Kanye West, *Through the Wire* ; Melody Gardot chante *Preachman* ; les poètes Aimé Césaire, David Diop, Marilyn Nelson lui consacrent des sonnets ; les auteurs Richard Powers (*Le temps où nous chantions*) et Harper Lee (*Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur*) s'en inspirent ; le grand dessinateur Arnaud Floch lui consacre une émouvante Bd (*Emmett Till, derniers jours d'une courte vie*).

Mais le roman qui sonde le plus profondément ce scandale se nomme *Écrire pour sauver une vie*, de John Edgar Wideman. L'auteur avait lui aussi 14 ans lorsqu'« une photo du visage mutilé d'Emmett Till fit irruption » dans sa vie. Devenu écrivain, il reprend le déroulé des événements, l'enquête, questionne sans cesse sa propre hantise, défait puis restaure chaque élément du procès. Il décèle le rôle décisif, lors du procès, des antécédents du père d'Emmett, Louis Till, soldat pendu en juillet 1945 pour meurtre et viols pendant la campagne d'Italie. L'histoire n'a retenu que le sort tragique du fils. Le sous-titre du roman est *Le Dossier Louis Till*, inscrit l'événement dans un temps long. À partir des trajectoires de Louis et d'Emmett, mais aussi de sa propre épopée familiale, l'auteur livre son éclairage : le racisme au nom du père, une assignation à mort. Écrire pour sauver une vie, faire revivre ? « Emmett Till est mort. Je ne sais pas pourquoi il ne peut pas le rester, répond-il, les mots sont insuffisants, il est bien trop tard pour n'user que des mots. » Un grand roman au service d'une passionnante archéologie collective et individuelle du racisme. ▶

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

• JOHN EDGAR WIDEMAN, *ÉCRIRE POUR SAUVER UNE VIE (LE DOSSIER LOUIS TILL)*, FOLIO, 2017, 7,40 EUROS.

DÉMOCRATIE

Au champ de bataille écologique

PIERRE CHARBONNIER PRÉSENTE UNE RÉFLEXION À LA FOIS PHILOSOPHIQUE, HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE SUR LES LIENS ENTRE SCIENCES SOCIALES ET QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, PLUS PRÉCISÉMENT, SUR CE QUI LES RELIE À L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE. UN APPORT SALUTAIRE ALORS QUE CHEMINE L'IDÉE QUE SEULE UNE VOIE AUTORITAIRE SERAIT SUSCEPTIBLE SOIT DE « SAUVER LA PLANÈTE » SOIT DE RECONDUIRE L'ACTUEL MODÈLE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION.

La question écologique est devenue incontournable dans le débat public mondial. Un débat qui fait rage, tant les enjeux sont immenses et les façons de les appréhender, nombreuses. L'écologie, à l'image des contradictions du réel, est devenue un champ de bataille où se jouent, au-delà des enjeux de protection ou de sauvegarde, la conception qui va prévaloir de la liberté, de l'autonomie, de la démocratie. Autant dire que cela ne peut laisser indifférent l'acteur social et démocratique majeur qu'est le syndicalisme.

D'où l'intérêt d'*Abondance et Liberté*, de Pierre Charbonnier, dont l'ambition est d'aider à comprendre comment se forment, au cours de l'histoire, les idées politiques et la part qu'y a toujours pris l'environnement, au sens de rapport à la nature, à ses territoires, à ses ressources. L'auteur interroge les théories politiques du xx^e siècle, moment où la question écologique émerge en tant que telle, à la lumière de la question sociale qui se cristallise durant les xvii^e et xviii^e siècles, autour de l'enjeu vital de l'agriculture. Il distingue, dans les deux cas, deux processus de conquête entremêlés : l'un autour de la recherche de prospérité, l'autre autour de l'émancipation politique. Ce cheminement convergent repose sur un implicite aujourd'hui brutalement remis en cause, selon lequel les ressources naturelles seraient illimitées.

De fait, le réchauffement climatique, ses manifestations catastrophiques au plan planétaire, l'appauvrissement accéléré de la biodiversité, indiquent clairement que ce monde supposé infini est derrière nous et qu'il sera impossible d'y revenir.

Ce que nous dit *Abondance et Liberté*, c'est d'une part que si ce livre participe d'une pensée scientifique, sa nature, elle, est pleinement politique et qu'il a déjà commencé à organiser – ou à désorganiser – les débats publics, une large part des conflits sociaux, la conception partagée d'un avenir. Pour s'en tenir au seul territoire français, la multiplication de Zad, le mouvement des gilets jaunes, les affrontements sur la gestion publique de la pandémie témoignent de ce processus riche en contradictions.

Penser le progrès social avec une abondance matérielle limitée

Pour simplifier, on dira qu'elles s'organisent toutes autour d'une question centrale : sommes-nous confrontés à un besoin d'ajustement de nos techniques et de nos consommations ou bien à une rupture fondamentale telle qu'elle nécessite l'élaboration d'un nouvel horizon d'émancipation politique ? Les gondoles des libraires témoignent de l'actualité de la question et de la diversité des réponses offertes, allant de la célébration des vertus anciennes de la terre ou de la famille ancestrale à des conceptions « naturalistes » flirtant avec des théories d'extrême droite en passant, plus classiquement, par une kyrielle de propositions contournant les responsabilités du marché et de sa gestion néolibérale dans la crise actuelle.

C'est dire l'apport de Pierre Charbonnier pour tous ceux qui considèrent que la dimension écologique est inséparable de la question sociale, non comme simple complément, mais parce qu'elle lui a tou-



JÉRÔME FOUQUET / IMAXPPP

jours été – et reste – consubstantielle. Cette vision a l’immense intérêt d’obliger à un retour sur les fondements des luttes pour la liberté, au sens de conquête d’autonomie et de sécurité. C’est la révolution industrielle qui a autorisé – ou obligé – les courants socialistes du XIX^e siècle à refonder les termes de la liberté. De même, l’idée contemporaine de progrès social ne peut plus être fondée sur une abondance matérielle sans limites. Il s’agit donc de la réinventer à partir d’un nouveau partenariat avec la Terre et le territoire, avec les médiations techniques. À l’encontre de ceux qui défendent l’idée que la solution tiendrait à un simple ralentissement de la machine économique, Pierre Charbonnier oppose que décarboner l’économie implique des modifications plus globales, plus structurelles et, finalement, politiques : soit une redéfinition totale de la société, de ses mécanismes, de ses arrangements, de ses aspirations, singulièrement de celles qui touchent à la démocratie. C’est le cœur de sa thèse : « *abondance et liberté ont longtemps marché main dans la main, la seconde étant considérée comme la capacité à se*

« Réaligner la question sociale avec la question écologique, sans bien sûr nier les décrochages et changements d’échelle qui les tiennent écartées, permet de rendre à ce tissu historique déchiré une partie de son unité, et à l’action politique, une partie de ses repères. »

soustraire aux aléas de la fortune et du manque, qui humilient l’humain, mais cette alliance et la trajectoire historique qu’elle dessine se heurtent désormais à une impasse. Face à elle, l’alternative qui se présente oppose parfois d’un côté l’abandon pur et simple des idéaux d’émancipation sous la pression des contraintes écologiques sévères, et de l’autre la jouissance des derniers instants d’autonomie qui nous restent. Mais qui voudrait d’une écologie autoritaire ou d’une liberté sans lendemain ? L’impératif théorique et politique du moment consiste donc à réinventer la liberté à l’âge de la crise climatique [...]. Il ne s’agit donc pas d’affirmer qu’une liberté infinie dans un monde fini est impossible, mais que celle-ci ne se gagne que dans l’établissement d’une relation socialisatrice et durable avec le monde matériel. »

Une telle refondation n’a évidemment rien d’évident, et l’auteur en résume la difficulté d’une interrogation : « *Comment fait-on pour envisager, dans les termes du progressisme, des transformations sociales en rupture avec la forme qu’a pris ce progressisme dans le passé ?* » Pour avancer ...

... sur ce chemin, il écarte résolument toute tentation catastrophiste, dont il estime qu'elle risque davantage de nourrir désarroi et fatalisme plutôt que la volonté de changer de mode de vie. Il en appelle à un nouveau pacte entre croissance et démocratie, en prévenant contre tout angélisme. Le champ de bataille écologique est traversé d'intérêts divers et animé de forces dont certaines sont résolument arc-boutées sur un déni de réalité et une défense bec et ongles d'un statu quo productif et économique. D'autres, dont le poids est loin d'être négligeable, s'empressent d'expliquer que la solution aux problèmes créés par le marché réside dans le marché lui-même, idée que l'on retrouve hélas au sein des grandes institutions internationales qui « font » l'agenda écologique mondial.

Les termes de la sécurité collective changent

Face à quoi, des forces plus éparpillées, aux contours parfois fluctuants, se cristallisent autour d'une aspiration que l'auteur qualifie de « *sobriété démocratique* », laquelle implique de grandes réformes infrastructurelles sur l'énergie, l'usage des sols, les systèmes agraires, la réorganisation des villes et des transports, qui permettraient de redonner aux gens une prise sur le territoire, dans un monde transformé par le changement climatique.

C'est à ce point que le parallèle entre émergence des théories socialistes et émergence de l'écologie comme force politique bute sur une différence de taille. Les premières se forgent à la flamme de la théorie et sur l'enclume de la question ouvrière. C'est elle qui leur donne substance, leur fournit en même temps matière à penser et expérimentations collectives, élabore ce faisant la question sociale en posant les termes concrets d'une sécurité accrue, en se posant comme acteur et garant conscient de cette sécurité. Face au changement climatique, à l'épuisement des richesses, les termes de la sécurité collective sont en train de changer rapidement sans pourtant qu'émerge l'équivalent d'un acteur s'apparentant à une classe. Le mouvement écologique – ou plus exactement les mouvements qui le constituent de façon informelle – s'apparente davantage à un élément liquide : instable, en recherche permanente d'alliances, en son sein et avec d'autres forces. Pour autant, il participe d'une évolution qui se présente comme le futur centre de gravité et le moteur des transformations en cours. ◀

Louis SALLAY

Redonner le nord au sens commun

L'ASSIGNATION DU « PEUPLE » OU « DES GENS » À IGNORANCE N'EST NI ANODINE NI NEUTRE DANS SES EFFETS.



RICHARD VILLALON / MAXPPP

Peut-être la science a-t-elle été ramenée à ses seuls succès, à ses seules « utilités », au détriment de pans entiers de la pensée sociale. D'où, entre autres raisons, le désastre écologique. Comment alors casser les jeux de rôles exclusifs entre ceux qui « sauraient » et les ignorants ? La question interpelle les scientifiques mais aussi, au-delà, le rôle qu'entendent – ou non – jouer les citoyens.

Comment penser l'attitude que le philosophe, le penseur adopte vis-à-vis des « autres », de ceux qu'il interroge pour mieux les intégrer à son raisonnement ? Dans le premier chapitre de *Réactiver le sens commun*, Isabelle Stengers partage une image, un souvenir pour redessiner cette question et, au-delà, les rapports compliqués entre la science et la politique. « *Je ne peux m'empêcher de penser à ces affiches que je contemplais un jour dans un couloir du bâtiment de la Commission européenne, où se concentraient les fonctionnaires chargés des questions "sciences et société". Ces affiches reproduisaient les résultats d'enquêtes d'opinion portant sur ce que les citoyens européens pensent de "la science", et ces résultats, par l'absurdité des opinions exprimées, semblaient là pour rappeler aux fonctionnaires l'attitude qui convient lorsqu'on a affaire à un troupeau d'ignorants invétérés, qu'il s'agit de faire semblant de respecter, mais qu'il faut d'abord gérer – pour son plus grand bien évidemment.* »

Cette assignation du « peuple » ou « des gens » à l'ignorance n'est ni anodine ni neutre dans ses effets : elle dessine, conforte ou expose des relations de pouvoir, impose une vision du monde et de la société des hommes, les moyens enfin de se situer dans l'un pour dominer les autres. Ce travail s'opère au moyen du dégagement d'un sens raisonné d'un autre sens, réputé commun. La tâche que propose Isabelle Stengers est justement de réactiver un sens commun très éloigné des clichés auxquels il a été réduit. Dans une période où l'on s'interroge sur les finalités pratiques de la science et où plastronnent des dirigeants politiques fiers de l'ignorance crasse qu'ils professent pour toute forme de pensée scientifique, *Réactiver le sens commun* n'offre certes pas de solutions mais nous invite à partager une perspective. Dans le contexte, cela compte... L. S. ▶

Isabelle Stengers, *Réactiver le sens commun*, La Découverte, 2020, 208 pages, 18 euros.

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

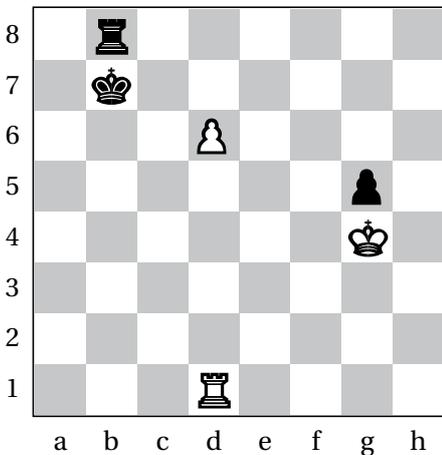


Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

Tactique

Étude de J. Schulz, 1955. Les blancs jouent et gagnent.



La Tour enfermée

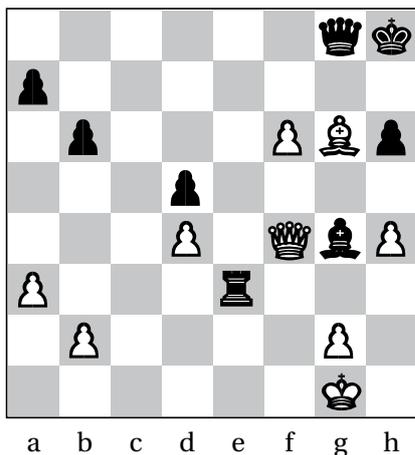
Son père, le docteur Tal, était neurologue à Riga (Lettonie), et Mikhaïl voyait des patients jouer aux échecs en salle d'attente. Un jour, il a demandé à son papa de lui enseigner les règles du jeu. Né le 9 novembre 1936, « Misha » avait toujours été curieux. Ida, sa maman – qui dans sa jeunesse à Paris avait rencontré l'artiste Pablo Picasso, le journaliste Ilya Ehrenbourg, le poète Louis Aragon... – lui avait donné le goût des arts et de la musique. La famille Tal avait un piano à la maison, mais, rapidement, le jeu d'échecs devint le centre principal de la vie de l'enfant. Il dévorait tous les livres d'échecs qui

lui tombaient sous la main. Son premier entraîneur, Yanis Kruskops, adorait les échecs, ainsi que ses élèves. Au Palais des pionniers, les petits champions venaient pour jouer au football, aux échecs (pour étudier les ouvertures, pour résoudre des études, des problèmes) et faire leurs devoirs d'école. Une quinzaine d'années plus tard, « Misha » battait Mikhaïl Botvinnik et devenait champion du monde. Il fut maître à 18 ans, grand maître à 21 ans et champion du monde à 24 ans ! Dans la partie ci-dessous, au 34^e coup, Tal aurait pu continuer solidement. Mais, fidèle à son style entreprenant, il déclenche une forte attaque contre le roque de Saeed Saeed. L'énergie de son assaut est récompensée par un enfermement de la tour adverse et un superbe zugzwang.

Mikhaïl Tal (2565)-Ahmed Saeed Saeed (2400)

Interzonal (3^e ronde), Taxco de Alarcon, Mexique, 1985. Gambit dame.

1.c4 e6 2.Cc3 Cf6 3.d4 d5 4.Fg5 Cbd7 5.e3 c6 6.cxd5 exd5 7.Fd3 Fe7 8.Dc2 0-0 9.Cf3 Te8 10.0-0 Cf8 11.a3 Cg6 12.Ce5 Cg4 (une manœuvre connue pour échanger quelques pièces et ainsi soulager la position noire.) 13.Fxe7 Dxe7 14.Cxg4 Fxg4 15.Tae1 Fd7 16.f4 (16.f3 avec l'idée e4, est également possible.) 16...Cf8 17.f5 Dd6 18.Df2 c5 19.f6! g6 20.Dh4 cxd4 21.Dh6 Ce6 (forcé) 22.exd4 Df8 (à nouveau forcé !) 23.Dh4 Cc7 24.Dg3 Tac8 25.Txe8 Dxe8 26.Te1 Fe6 27.h4! (pour affaiblir le roque noir.) 27...Df8 28.Df4 h6 (28...a6 29.h5 b5 30.hxg6 hxg6 ((30...fxg6 31.g4!)) 31.Rf2 avec l'idée Th1.) 29.Fb1 Rh8 30.Te3 b6 31.Fd3 (Tal prend tout son temps !) 31...Rg8 32.Ce2 (toutes les pièces se joignent à l'attaque.) 32...Rh8 33.De5 Fg4 34.Cf4! (offre la qualité pour déclencher un assaut. 34.Rf2!) 34...Te8 35.Dxc7 Txe3 36.Cxg6+! (l'idée du sacrifice au coup précédent.) 36...fxg6 37.Fxg6 Dg8 (les blancs ont une tour en moins !) 38.Df4 (attaque deux pièces) (VOIR DIAGRAMME) 38...Te1+? (probablement en crise de temps, Saeed Saeed manque une magnifique ressource défensive : 38...Dxg6!! 39.f7 ((39.Dxe3? Dxf6+)) 39...Db1+ 40.Rh2 ((40.Rf2?? De1#). Et sur : 40.Df1 Dxf1+ 41.Rxf1 Rg7-)) 40...Th3+! 41.gxh3 Dxb2+ 42.Rg1 ((42.Rg3 Dxa3+ 43.Rxg4 Rg7=)) 42...Db1+=) 39.Rh2 Df8 (39...Dxg6? 40.f7 Te8 41.fxe8D+ Dxe8 42.Dxh6+ Rg8 43.Dg5+-) 40.f7 (menace 41.Df6) 40...Te6 41.Dxg4 Tf6 42.Dg3 Te6 43.h5 Te7 44.Dg4 Dd8 (la finale de dames n'est pas réjouissante pour les noirs : 44...Txf7 45.Fxf7 Dxf7 46.Rg3+-) 45.Rg1 Df8 46.Rf2 Dd8 47.g3 Df8 48.Rg2 Dd8 49.Df5 Rg7 50.Fh7 Txf7 51.Dg6+ Rf8 52.Dxh6+ Tg7 (si : 52...Re7 53.Fg6 Tf6 54.Dg7+ Re6 55.Dxa7+-) 53.Ff5 De7 54.Rh3 Dg5 (Saeed Saeed en a assez de souffrir, il force l'échange de dames.) 55.Dxg5 Tg5 56.Fg6! (la tour est enfermée, le reste est facile.) 56...Rg7 57.Rh4 Rh6 58.a4! (les noirs abandonnent, ils sont en zugzwang. Par exemple : 58...a6 59.b4 b5 60.a5 Tg6 61.hxg6 Rxg6 62.Rg4+- la finale de pions est gagnée.) 1-0



	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2	■		■							
3							■			
4										
5					■		■			
6		■								
7					■					
8				■				■		
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Régimes sévères pour des natifs. – 2. Grossier personnage! – 3. Son siège est Kosciusko. Poisson pas marteau. – 4. Nos ancêtres les magistrats. – 5. Apporte de l'eau au moulin. Petite Bourse de Londres. – 6. Arrive à mater gnons. – 7. Bois précieux. Gros pif. – 8. Mène à une surcharge malgré sa pose. Planchette de bois. Symbole. – 9. L'antipingrerie. – 10. Des roues laides.

VERTICALEMENT

I. Un atout. – II. Matériau de construction aux antipodes. Jardin pour vieux écolos. – III. Balade dure. – IV. Ornas ton propos. S'isole avec sa mite. – V. Garnement lié au pin. Dix sur dix. – VI. Production sophistiquée. – VII. À l'origine du Nil Blanc. Comprima. – VIII. Attacher le bidet. Commune de Slovénie. – IX. Frère ennemi du stalinien. – X. Suspensions momentanées d'une dette.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Indigènes. – 2. Malo-ru. – 3. Attala. Tor. – 4. Vergobrets. – 5. Abée. Lse (London Stock Exchange). – 6. Karatka. – 7. Teks. Tarn. – 8. Adl. Ais. Sc. – 9. Gérostoie. – 10. Engrenages. Verticalement : I. Avantage. – II. Noteb. Eden. – III. Thekking. – IV. Images. Er. – V. Calo. Are. – VI. Elabotation. – VII. No. Tassa. – VIII. Atelier. Ig. – IX. Troiskste. – X. Surséances.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

(Le matériel est égal mais le pion blanc est plus avancé que celui des Noirs.) 1.Tb1+ Ra7 (sur : 1...Rc8? 2.d7+ Rc7 ((2...Rxd7 3.Txb8+-)) 3.Txb8 Rxb8 4.d8D++)) 2.d7! (2.Td1 Rb7 2...Tb8 (après : 2...Txb1 3.d8Tf1+ 4.R3+-) 3.Td1 Rb7 4.R5! (le Roi vient soutenir le pion.) 4...Rc7 5.Rc6 (menace 6.Tc1+ suivi de Re7) 5...Tf8 6.Tc1+ Rb7 (6...Rd8?? 7.Rf1 Tf8 (après : 7...Tb8 8.Re7 le pion force la gain de la Tour noire.) 8.Th1! (8.Re7 Th7+) 8...Tb8 9.Re7 1-0

Pour 2040, on vise le niveau zéro. Le niveau net zéro carbone.

Et atteindre le niveau zéro, ce n'est pas si simple. Ça demande un effort sans précédent d'efficacité énergétique, un recours accru aux énergies renouvelables, l'optimisation de l'électrification de nos flottes de véhicules et la mise en place d'un principe d'économie circulaire dans tous nos métiers. Pas simple, mais pas impossible non plus.

**Nous avons tous de grands pouvoirs.
Nous avons tous de grandes responsabilités.**

Retrouvez les engagements d'Orange sur [orange.com](https://www.orange.com)



FORMATION DISTANCIELLE DU CSE DANS LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION CONTRE LE COVID-19

Cette formation vous permettra de :

- Connaître les principales notions de prévention pour faire face au Covid-19
- Contribuer efficacement à l'adoption de mesures de prévention face au Covid-19 (DUERP, PAPRIACT)
- Mieux alerter / solliciter les acteurs de prévention dans votre entreprise
- Analyser le protocole de reprise d'activité

POINTS FORTS DE LA FORMATION



- 1 Elle est animée par des **formateurs spécialistes des questions de santé au travail**
- 2 Elle s'appuie sur les **pratiques de votre entreprise en matière de prévention**
- 3 Votre CSE définit son **plan d'action** en fin de séance

